

aktuell

- **Krise, Staatskrise:
Ist Luxemburg noch handlungsfähig?**
- **Crise, crise d'Etat: le Luxembourg
est-il encore capable d'agir?**



Comment contacter l'OGBL?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au Service Information, Conseil et Assistance (SICA) de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: (00352) 2 65 43 777 ou bien envoyer un courriel à l'adresse e-mail suivante: info@ogbl.lu.

Pour toutes les autres questions, n'appellez pas ce numéro svp! (voir page 61)

Pour nous poser une question, utilisez notre formulaire sur notre site internet www.ogbl.lu sous la rubrique Service aux membres: Posez vos questions. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi et vendredi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette	Lundi: 14h00 - 18h00 Vendredi: 8h30-11h30	Fax 26 54 02 59
Ettelbruck	6, rue Prince Jean, L-9052 Ettelbruck	Mardi, Jeudi: 8h00-11h30 Mardi: 13h30-16h30 Lundi matin, vendredi a-m: sur rendez-vous	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30, Mercredi: 14h00-17h30 Mercredi matin sur rendez-vous	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-17h00 Lundi après-midi: sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h30	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 8h30-11h30, Mercredi: 14h00-17h30 Permanences spéciales droit social français: Les 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois, 14h00-16h30	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h30-17h30	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Brodenheck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr	Tel. (+49) (0) 6561-6049477
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier	Donnerstag: 13.00-17.00 Uhr	TBS, 2. OG
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Dienstag: 16.00-20.00 Uhr	Tel. (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-18h00	Joël Delvaux, Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Conflits sociaux, ..., crise, ... crise d'Etat

Dossiers nationaux 6

Comité exécutif

Kindergeldpetition

Treffen mit Minister Di Bartolomeo

Victoire pour les nettoyeurs(euses)

L'OGBL écrit à la FLF

Le secrétariat social vous informe

Interview mit Armand Drews

Reclassement professionnel

Mobilisation dans le secteur du bâtiment

Du nouveau dans les entreprises 25Aviation civile, Nettoyage, Bâtiment, Alimentation,
Médias, Sidérurgie, Santé e.a**Départements** 40

Neue Broschüre zu den Studentenjobs

AG du Département des Immigrés

Frontaliers 42

Aides financières de l'Etat pour études supérieures

Apprentissage à l'étranger

Europe 46

Entrevue avec le ministre Nicolas Schmit

Chambre des salariés 48**Formation syndicale** 50**Divers** 52

MANIPULATIONSVERSUCH VUM PATRONAT AM BAUSEKTEUR ...



..LOOSST IECH NET GEFALEN AN ENNERSTËTZT D'GEWERKSCHAFTSAKTION..



ÄHNLECHES AM STOLSEKTEUR BEDEIT OPRUF ZU GEWERKSCHAFTSAKTIONEN

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégier les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding
Präsident des OGBL

Die sozialen Konflikte mehren sich, die EU-Politik verschärft die wirtschaftliche und soziale Krise, während Luxemburg durch eine Staatskrise gelähmt ist

26. Juni 2013

Die sozialen Auseinandersetzungen in Luxemburg häufen sich. Das nationale Schlichtungsamt hat Hochkonjunktur.

Im Bausektor laufen die Streikvorbereitungen. Seit vier Jahren wurden die kollektivvertraglichen Löhne nicht mehr erhöht, die verspäteten Indexanpassungen haben die Beschäftigten im Bausektor umso mehr getroffen. Minimale Lohnzugeständnisse wollen die Arbeitgeber an eine jährliche Referenzperiode koppeln. Verlierer bei diesem Vorschlag sind laut Berechnungen des OGBL-Bausyndikats eindeutig die Beschäftigten. Wenn die Arbeitgeber einen Sozialkonflikt vermeiden wollen, müssen sie ein neues Angebot vorlegen, das keine negative Flexibilisierung der Arbeitszeiten beinhaltet und das ein Angebot in punkto Löhne macht, das auch berücksichtigt, dass es seit vier Jahren keine Lohnerhöhung im Bausektor gab.

Auch bei Cargolux und Luxair stehen die Zeichen weiterhin auf Sturm, trotz der Kompromissbereitschaft der Belegschaften und den konstruktiven Vorschlägen des OGBL-Syndikats für zivile Luftfahrt. In beiden Gesellschaften wurde durch falsche politische Entscheidungen schon viel, zu viel Schaden angerichtet. Es ist höchste Zeit, dass die Geschäftsführung auf die Beschäftigten zugeht, Kompromissbereitschaft zeigt und die schwierige Lage der beiden Gesellschaften nicht auszunutzen versucht, um einen dauerhaften Sozialabbau zu betreiben. Hier hat auch die luxemburgische Regierung eine Verantwortung.

Auch im Stahlbereich und in andern Industriebereichen, wie der Tabakindustrie, wird versucht die Krise zu benutzen, um das Rad zurückzudrehen. Die Verhandlungen im Reinigungsgewerbe und im Sicherheitsgewerbe drohen ebenfalls zu scheitern.

Knackpunkt ist fast überall der Wille der Arbeitgeber die Arbeitszeiten zu verlängern oder zumindest einseitig und zu Ungunsten der Löhne und Arbeitsbedingungen der Beschäftigten zu flexibilisieren. Obwohl es auch gegenteilige Beispiele gibt und es in manchen Betrieben gelungen ist, trotz Wirtschaftskrise, zufriedenstellende Abschlüsse ohne Demonstrationen, Schlichtungsverfahren usw. zu erzielen, stellt sich besonders angesichts der Angriffe, die in den Veröffentlichungen der Arbeitgeberverbände und von ihren Spitzenfunktionären verbreitet werden, die

Frage, ob es sich hier um eine neue strategische, konzentrierte Aktion handelt. Falls sich herausstellen sollte, dass dem so ist, wird der Nationalvorstand des OGBL in seinen nächsten Sitzungen über geeignete Gegenmaßnahmen beraten.

Schwierig ist die aktuelle soziale und wirtschaftliche Lage aber nicht nur wegen der aggressiven Haltung der Spitzenfunktionäre des Patronats.

Große Sorge bereitet dem OGBL die europäische Entwicklung. Im Dezember 2012 wurde großspurig verkündet, dass die europäische Wirtschafts-, Finanz- und Haushaltspolitik um eine soziale Dimension erweitert werden solle. Vieles deutet darauf hin, dass es zu zahlreichen wohlklingenden, aber hohlen Erklärungen kommen wird, dass aber die Richtung nicht geändert wird. Die bisherige Politik, die nicht nur eine der Ursachen der Krise ist, sondern sie auch noch verstärkt hat, soll weitergeführt werden. Dies zeigen auch die Empfehlungen der Europäischen Kommission an Luxemburg: die haushaltspolitische Sparpolitik soll noch verschärft werden, was eindeutig auf Kosten der Kaufkraft und der einheimischen Wirtschaft gehen würde, Mehrwertsteuer und Akzisen sollen erhöht werden, die Indexierung von Löhnen und Renten soll abgeschafft werden, das legale Rentenalter soll erhöht und das Rentenajustement abgeschafft werden. Sozialer Rückschritt auf der ganzen Linie!

Wir brauchen eine andere europäische Politik, wir brauchen eine andere Europäische Kommission und ein Europaparlament mit einer Mehrheit von Abgeordneten, die sich für die Vorschläge der Gewerkschaftsbewegung einsetzen. Bei den Europawahlen nächstes Jahr werden wir unseren Mitgliedern klar sagen, welche Kandidatinnen und Kandidaten sich in Luxemburg, in der Grenzregion zu den Gewerkschaften bekennen, und sie aufrufen nur diese zu wählen.

Wichtig wäre aber auch eine klare und hörbare Haltung der luxemburgischen Regierung zu diesen Fragen, die von großer Bedeutung für unsere Zukunft sind.

Aufgrund der tiefen Staatskrise, in der sich Luxemburg befindet, ist die Luxemburger Regierung aber hauptsächlich mit sich selbst beschäftigt und zunehmend handlungsunfähig. So wie jetzt kann und darf es nicht weitergehen!

Jean-Claude Reding
Président de l'OGBL

Les conflits sociaux se multiplient, la politique de l'UE aggrave la crise économique et sociale, le Luxembourg quant à lui est tétanisé par une crise d'Etat

26 juin 2013

Les tensions sociales s'intensifient au Luxembourg. L'Office national de conciliation a la cote.

Dans le secteur du bâtiment, les préparatifs pour une grève battent leur plein. Depuis quatre ans, les salaires tarifaires n'ont plus été augmentés, le versement décalé de l'index, de l'adaptation des salaires au coût de la vie donc, a d'autant plus frappé les salariés du secteur de la construction. Les patrons veulent lier d'éventuelles concessions salariales minimales à une période de référence annuelle. Les grands perdants de cette opération seraient incontestablement les salariés, d'après les calculs du syndicat Bâtiment de l'OGBL. Si les employeurs veulent éviter le conflit social, ils doivent mettre sur la table un nouveau catalogue de propositions qui renonce à toute flexibilisation négative du temps de travail et qui fait une proposition de salaire prenant en compte le fait que depuis quatre ans il n'y a pas eu la moindre augmentation dans le secteur du bâtiment.

Chez Cargolux et Luxair aussi il y a de l'orage dans l'air, et ce malgré l'attitude conciliante des salariés et les propositions constructives du syndicat Aviation civile de l'OGBL. Les mauvaises décisions politiques ont, hélas, causé beaucoup de dégâts, trop en fait. Il est grand temps que la direction fasse un pas vers les salariés, qu'elle se montre conciliante et que surtout elle n'essaie pas de mettre définitivement en cause les acquis sociaux. Et dans ces cas précis le gouvernement luxembourgeois a sa part de responsabilité.

Dans la sidérurgie tout comme dans d'autres secteurs industriels – un récent exemple est l'industrie du tabac – on prétexte la crise pour revenir en arrière. Les négociations dans le secteur du nettoyage et du gardiennage risquent également de se solder par un échec.

Le bât qui blesse le plus durement est certainement la détermination des employeurs d'augmenter le temps de travail ou du moins de le flexibiliser unilatéralement au détriment des salaires et des conditions de travail des salariés. Même s'il y a des contre-exemples et même si dans certaines entreprises, il a été possible de négocier, en dépit de la crise économique, des résultats satisfaisants sans recourir à des manifestations, procédures de conciliation etc., toute la question est de savoir si en l'occurrence, notamment en vue des nombreuses attaques diffusées dans les publications des fédéra-

tions patronales et propagées par leurs dirigeants, il ne s'agit pas d'une nouvelle stratégie concertée. Si c'est le cas, le Comité national de l'OGBL discutera lors de ses prochaines réunions sur des contre-mesures appropriées à prendre.

Cependant, ce n'est pas uniquement l'attitude agressive des dirigeants du patronat qui rend la situation sociale et économique actuelle plus que difficile.

L'OGBL s'inquiète aussi vivement de l'évolution européenne. En décembre 2012, les responsables proclamèrent, non sans un certain orgueil, qu'on rajouterait une dimension sociale à la politique européenne économique, monétaire et budgétaire. Cependant bien des indices laissent présager que les belles déclarations d'intention vont désormais se succéder et rester des paroles en l'air, et qu'un véritable changement de cap fera toujours défaut. La politique actuelle, qui n'est pas seulement une des causes de la crise, mais qui l'a aggravée considérablement, sera reconduite. Les recommandations de la Commission européenne pour le Luxembourg en sont une preuve éloquente: la politique d'austérité budgétaire devra être renforcée, et ce aux dépens du pouvoir d'achat et de l'économie nationale, la TVA et les accises devront augmenter, l'indexation des salaires et des pensions devra être supprimée, l'âge légal de la retraite rallongé et l'ajustement des pensions abolie. Ce serait la régression sociale généralisée!

Nous avons besoin d'une toute autre politique européenne, nous avons besoin d'une Commission européenne différente et d'un Parlement européen où la majorité des députés soutient les propositions syndicales. Lors des élections européennes l'année prochaine, nous informerons nos membres des candidats qui, au Luxembourg et dans la région frontalière, soutiennent les syndicats et nous lancerons un appel pressant à ne voter que pour eux. Il serait également essentiel que le gouvernement luxembourgeois s'exprime clairement et à haute voix sur ces questions qui sont de prime importance pour notre avenir.

Malheureusement, en raison de la profonde crise d'Etat qui frappe le Luxembourg, le gouvernement se préoccupe surtout de lui-même et devient de plus en plus inapte à gouverner. C'est intolérable!

Sitzung des OGBL-Exekutivkomitees

Der soziale Sommer wird heiß im Bausektor!

Anlässlich seiner Sitzung vom 17. Juni hat die Exekutive des OGBL insbesondere die Situation in den Betrieben und Sektoren analysiert, den sozialen Dialog in den Unternehmen, den Gesetzesentwurf betreffend die Personalvertretungen sowie einen Bericht über die jüngsten Unterredungen mit der Regierung. Er hat sich mit den Empfehlungen auseinandergesetzt, die die Europäische Kommission gegenüber Luxemburg im Rahmen des so genannten „Europäischen Semester“ ausgesprochen hat, und sich schließlich mit den Vorbereitungen der Sozialwahlen befasst.

Bausektor: auf dem Weg zum Warnstreik?

Die Exekutive widmete der Situation im Bausektor ganz besondere Aufmerksamkeit. Nach Anhörung eines ausführlichen Berichts seitens des Zentralsekretärs Jean-Luc De Matteis zögerten die Mitglieder des Vorstands nicht, dem zuständigen Syndikat ihre volle Unterstützung für seine Mobilisierungsschritte im Hinblick auf einen Warnstreik in mehreren Unternehmen vor dem Kollektivurlaub auszusprechen. Die Streikabstimmungen sind im Gange.

Das Syndikat Bau des OGBL wird zu gegebener Zeit eine öffentliche Erklärung zum Ergebnis der Anhörung der Beschäftigten und zu den Modalitäten eines möglichen Streiks abgeben.

Der Sozialdialog ist in Gefahr!

Die Exekutive stellt fest, dass in anderen Sektoren und Unternehmen – wie in der Stahlindustrie, der zivilen Luftfahrt und bei Heintz van Landewyck – die Arbeitgeber offensiv das Ziel zu verfolgen scheinen, die von

den Beschäftigten und ihren Gewerkschaften im Rahmen von Tarifverhandlungen hart erkämpften Errungenschaften systematisch in Frage zu stellen. Der OGBL hofft, dass diese Vorgehensweise der Arbeitgeber nicht Teil einer konzertierten Behinderungs- und Blockadeaktion ist, ansonsten wird die gewerkschaftliche Antwort, die im Herbst erfolgen wird, ebenfalls konzertiert sein. Der soziale Friede wird dann kein Aushängeschild mehr sein mit dem sich unser Land schmücken kann, wenn es versucht, neue Investoren anzulocken! Es dürfte ganz im Interesse der Arbeitgeberorganisationen liegen, die Besonderheiten des luxemburgischen Sozialmodells nicht zerstören zu wollen und zu einer vernünftigen und ernsthaften Praxis des Sozialdialogs zurückzukehren.

In diesem Zusammenhang bittet der OGBL die Regierung und das Parlament, alles daranzusetzen, dass die Änderung des Gesetzes über die Personalvertretungen schnell zustande kommt, wie im Regierungsabkommen von 2009 vorgesehen.

NEIN zu den Empfehlungen aus Brüssel!

In den an Luxemburg gerichteten Empfehlungen aus Brüssel, die auf eine strengere Koordinierung der Wirtschafts- und Haushaltspolitik abzielen, erkennt der OGBL – immer und immer wieder – die gleichen Lösungsansätze, die in mehreren europäischen Ländern bereits zu wirtschaftlichen und sozialen Katastrophen geführt haben. Die Sparpolitik, die Zerstörung der Kaufkraft und die Behinderung jeglicher Politik zur Stimulierung der Wirtschaftsaktivitäten und der Kaufkraft können nur in einem Misserfolg enden. Der OGBL lehnt die Empfehlungen der Europäischen Kommission, die sich gegen das Rentensystem, den Mindestlohn, die Indexierung der Löhne und Renten, das Arbeitsrecht und vor allem den Schutz der Beschäftigten gegen Entlassung sowie eine bestimmte Kategorie von Gütern und Dienstleistungen wenden, die häufig aus sozialen Gründen von einem reduzierten Mehrwertsteuersatz profitieren, in Bausch und Bogen ab.

Der OGBL ruft die Regierung auf, die luxemburgischen Errungenschaften und Besonderheiten zu verteidigen und unser Sozialmodell mit seinem Rentensystem, der Sozialtransfers und der Sozialhilfe gegenüber der Kommission zu behaupten. Dieses System hat Luxemburg vor der Rezession und einer schweren sozialen Krise bewahrt.



17. Juli 2013

Die Kommission ist auch über die Jugendarbeitslosigkeit besorgt. Diese sei zu hoch (18 %) und müsse im Zusammenhang mit dem oft mangelnden Bildungsniveau der jungen Arbeitslosen gesehen werden. In diesem Zusammenhang fordert der OGBL insbesondere eine allgemeine Infragestellung der Reform der Berufsausbildung, die das Schulversagen und damit die Jugendarbeitslosigkeitsrate noch weiter erhöht.

Darüber hinaus fordert der OGBL die Regierung mit Nachdruck auf, die Vorruhestandsregelung „Solidarität“ (Préertraite-solidarité) nicht abzuschaffen, sondern zu einem Instrument zu machen, das es einem jungen

Arbeitssuchenden ermöglicht, in ein Unternehmen einzutreten, wenn dieses einen älteren Arbeitnehmer drei Jahre vor dem gesetzlichen Renteneintrittsalter in den Vorruhestand aus Solidaritätsgründen entlassen möchte.

Schließlich hat der OGBL-Präsident das Exekutivkomitee über drei Unterredungen mit der Regierung informiert, davon eine mit dem neuen Familienminister, in deren Rahmen der OGBL erreicht hat, dass die Schulanfangszulage nicht um 30 % gekürzt wird, so wie es die Regierung beabsichtigt hatte bevor der OGBL seine Kindergeld-Petition lancierte.

Réunion du Comité exécutif de l'OGBL

L'été social s'annonce chaud dans le secteur du bâtiment!

A l'occasion de sa réunion du 17 juin, le Comité exécutif de l'OGBL a notamment analysé la situation dans les entreprises et les secteurs, le dialogue social dans les entreprises, le projet de loi sur les délégations du personnel, un rapport sur les entrevues récentes avec le gouvernement, s'est penché sur les recommandations formulées par la Commission européenne à l'égard du Luxembourg dans le cadre de la procédure dite «semestre européen», et enfin a fait le point sur la préparation des élections sociales.

Bâtiment: vers la grève d'avertissement?

Le Comité exécutif s'est attardé en particulier sur la situation dans le domaine du bâtiment. Après avoir entendu un rapport détaillé de la part du secrétaire central Jean-Luc De Matteis, les membres du comité n'ont pas hésité à exprimer leur plein soutien au syndicat professionnel concerné pour ses démarches de mobilisation en vue d'une grève d'avertissement dans un certain nombre d'entreprises avant le congé collectif. Les votes de grève sont en cours.

Le syndicat du Bâtiment de l'OGBL fera sous peu une déclaration publique sur le résultat de la consultation des salariés et sur les modalités d'une grève éventuelle.

Le dialogue social en péril!

Le Comité exécutif constate que dans d'autres secteurs et entreprises comme la sidérurgie, l'aviation civile, Heintz van Landewyck, etc. le patronat semble poursuivre une voie offensive visant à remettre systématiquement en cause les acquis durement obtenus par les salariés et leurs syndicats dans le cadre de négoc-

iations collectives. L'OGBL espère que cette approche patronale ne relève pas d'une action concertée d'obstruction et de blocage, sinon la réponse syndicale qui y sera donnée en automne sera elle aussi concertée. La paix sociale ne sera alors plus un des éléments phares que notre pays pourra afficher lorsqu'il tente d'attirer de nouveaux investisseurs! Les organisations patronales auraient tout intérêt à ne pas vouloir détruire les particularités du modèle social luxembourgeois et à revenir à une pratique raisonnable et sérieuse du dialogue social.

Dans ce contexte, l'OGBL demande au gouvernement et au Parlement de tout faire afin que la révision de la loi sur les délégations du personnel aboutisse rapidement, tel que prévu dans l'accord gouvernemental de 2009.

NON aux recommandations de Bruxelles!

En ce qui concerne les recommandations de Bruxelles à l'adresse du Luxembourg visant une plus stricte coordination des politiques économiques et budgétaires, l'OGBL décèle les mêmes recettes – encore et toujours – qui ont déjà conduit à des catastrophes économiques et sociales dans un certain nombre de pays européens. La politique d'austérité, la destruction du pouvoir d'achat et l'empêchement de toute politique de stimulation des activités économiques et du pouvoir d'achat ne peut que conduire dans le mur. L'OGBL rejette en bloc les recommandations de la Commission européenne qui s'attaquent au système des retraites, au salaire minimum, à l'indexation des salaires et retraites, au droit du travail et notamment à la protection des salariés contre le licenciement ainsi qu'à une certaine catégorie de biens et de services qui bénéficient, souvent pour des

raisons sociales, d'un taux de TVA réduit.

L'OGBL appelle le gouvernement à défendre les acquis et particularités luxembourgeois et à faire valoir vis-à-vis de la Commission que c'est justement notre modèle social, avec son système de retraite, de transferts sociaux et d'assistance sociale, qui a épargné au Luxembourg d'entrer en récession et de plonger dans une crise sociale grave.

La Commission se fait aussi des soucis par rapport au chômage des jeunes qui serait trop élevé (18%) et qui serait lié au niveau d'études des jeunes au chômage. Dans ce contexte, l'OGBL demande notamment une remise en question générale de la réforme de la formation professionnelle qui augmente encore l'échec scolaire et donc le taux de chômage des jeunes.

Par ailleurs, l'OGBL demande avec insistance au

gouvernement de ne pas abroger la préretraite-solidarité, mais d'en faire un instrument intergénérationnel permettant à un jeune demandeur d'emploi d'intégrer une entreprise lorsque celle-ci souhaite faire partir un salarié âgé en préretraite-solidarité trois ans avant l'âge légal de départ à la retraite.

Enfin, le président de l'OGBL a informé le Comité exécutif sur trois entrevues gouvernementales dont une avec le nouveau ministre de la Famille lors de laquelle l'OGBL a obtenu que l'allocation de rentrée scolaire ne soit pas réduite de 30% tel que le gouvernement avait envisagé de le faire avant que l'OGBL ne lance sa pétition pour la défense de la valeur des allocations familiales.

Kindergeldpetition

OGBL erreicht Aufhebung der Kürzung der Schulanfangszulage

Eine Gewerkschaftsvertretung unter der Führung von Jean-Claude Reding, Präsident des OGBL, wurde am Mittwoch, den 12. Juni, vom neuen Minister für Familie und Integration, Marc Spautz, zu einem Meinungsaustausch über die Familienpolitik der Regierung empfangen. Bei dieser Gelegenheit überreichte Jean-Claude Reding dem Minister die etwa 7.000 Unterschriften, die der OGBL zwischen dem 25. Januar und 30. April im Rahmen einer Petition zum Kindergeld gesammelt hatte. Inhalt der Petition war ein Gesuch an die Regierung, das **Kindergeld an die Preisentwicklung**

und die Entwicklung der Erziehungskosten für Kinder und Jugendliche anzupassen. Für den OGBL verliert das Kindergeld pro Jahr etwa 2,50 % an Wert, und das seit es 2006 vom Index entkoppelt wurde.

Für Kinder im Alter von bis zu 12 Jahren wurde mittels der Gutscheine für außerschulische Kinderbetreuung (Chèques-Services) eine Ausgleichsleistung geschaffen, und die Gemeinden haben tausende neue Krippenplätze eingerichtet. Diese Maßnahme ist entsprechend an die Voraussetzung geknüpft, im Großherzogtum Luxemburg ansässig zu sein. Die Kinder der Grenzgänger im Allgemeinen und die Kinder der Gebietsansässigen, die älter als 12 Jahre sind, sind also von dieser Maßnahme ausgeschlossen.

Der OGBL fragte den Minister, was er zu tun beabsichtige, um dem Kindergeld seinen ursprünglichen Wert zurückzugeben und die Aufrechterhaltung dieses Wertes in den kommenden Jahren zu garantieren. Außerdem wollte die Delegation wissen, auf welche Weise die Regierung die Ungerechtigkeit im Hinblick auf die Kinder der Grenzgänger und die Kinder von über 12 Jahren zu beseitigen gedenke. Schließlich erkundigte sich der OGBL, ob die Kürzung der Schulanfangszulage, die die Regierung vor einigen Monaten im Rahmen der Festlegung der Politik zur Haushaltskonsolidierung in Erwägung gezogen hatte, aufrecht erhalten werde. Dieser Punkt war ebenfalls Bestandteil der Petition des OGBL.



Der OGBL erzielt einen Teilerfolg

Der Minister bestätigte, dass 2006 die Kinder im Alter von über 12 Jahren im Tripartite-Abkommen vergessen worden seien, er glaube aber nicht, dass eine Korrektur vor Ende der aktuellen Legislaturperiode, also vor den Wahlen im Mai 2014, denkbar sei. Im Allgemeinen kündigte der Minister an, dass die Familienpolitik bis dahin nicht geändert werde, weder im positiven noch im negativen Sinne. **Das bedeutet, dass an der Schulfangzulage ebenfalls nicht mehr gerührt wird, was der Minister für das Schuljahr 2013-2014 auch bestätigte. Die OGBL-Delegation begrüßte diese Entscheidung sehr.**

Bezüglich der Probleme im Zusammenhang mit den Grenzgängern erklärte der Minister, dass die Regierung auf das Urteil des Europäischen Gerichtshofs zu Stipen-

dien für die Hochschulausbildung warte – dieses wurde am 20. Juni verkündet (siehe Seite 43) –, um anschließend einen umfassenden Ansatz zur Exportfähigkeit von Leistungen zu entwickeln.

Des Weiteren wurde insbesondere über die Themen Integrationspolitik, und hier vor allem über die Betreuungseinrichtungen für Immigranten, und die Reform des RMG gesprochen.

Auf Anfrage der OGBL-Rentnerabteilung wird in Kürze ein zweites Treffen stattfinden, um über Fragen in Bezug auf ältere Menschen zu diskutieren.

Das Gespräch war konstruktiv und beide Parteien haben einen starken Kooperationswillen bewiesen, auch auf technischer Ebene.

Pétition sur les allocations familiales

L'OGBL obtient l'annulation de la réduction de l'allocation de rentrée scolaire

Une délégation syndicale conduite par Jean-Claude Reding, président de l'OGBL, a été reçue le mercredi 12 juin par le nouveau ministre de la Famille et de l'Intégration, Marc Spautz, pour un échange de vues sur la politique familiale du gouvernement. A cette occasion, Jean-Claude Reding a remis au ministre les quelque 7 000 signatures que l'OGBL a collectées entre le 25 janvier et le 30 avril dans le cadre d'une pétition sur les allocations familiales. Le sujet de la pétition a été de demander au gouvernement **d'adapter les allocations familiales à l'évolution des prix et à l'évolution des coûts relatifs à l'éducation des enfants et adolescents.** Pour l'OGBL, les allocations perdent chaque année environ 2,50% en valeur, et ce depuis qu'elles ont été désindexées en 2006.

Pour les jeunes enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, des compensations ont été introduites par le biais des chèques-services pour la garde d'enfants, et des milliers de places de crèche ont été mises en place par les communes. Cette mesure est donc conditionnée au fait d'être résident au Grand-Duché de Luxembourg. Les enfants des frontaliers en général et les enfants âgés de plus de 12 ans des résidents ont donc été exclus de cette mesure.

L'OGBL a demandé au ministre ce qu'il compte faire pour rendre aux allocations familiales leur valeur initiale

et pour garantir le maintien de cette valeur dans les années à venir. Par ailleurs, la délégation voulait savoir comment le gouvernement compte supprimer l'injustice par rapport aux enfants des frontaliers et les enfants âgés de plus de 12 ans. Enfin, l'OGBL a demandé si la réduction de l'allocation de rentrée scolaire que le gouvernement avait envisagée il y a quelques mois dans le cadre de la définition de la politique de consolidation budgétaire sera maintenue. Ce point faisait également partie de l'objet de la pétition de l'OGBL.





L'OGBL obtient gain de cause partiel

Le ministre a confirmé qu'en 2006 les enfants âgés de plus de 12 ans étaient les oubliés de l'accord tripartite, mais qu'il ne pense pas qu'une correction soit envisageable avant la fin de la présente période législative, donc avant les élections de mai 2014. En général, le ministre a annoncé que d'ici-là la politique familiale

ne sera pas changée, ni dans un sens positif, ni dans un sens négatif. **Ce qui veut dire que l'allocation de rentrée scolaire ne sera pas touchée non plus, ce que le ministre a bien confirmé pour l'année scolaire 2013-2014. La délégation OGBL, par la voix de son président, a vivement salué cette décision.**

En ce qui concerne les problèmes relatifs aux frontaliers, le ministre a dit que le gouvernement attend le jugement de la Cour de justice européenne en matière de bourses pour études supérieures – qui a été rendu public le 20 juin (voir page 42) – pour ensuite définir une approche globale en matière d'exportabilité d'allocations.

Les autres sujets discutés concernaient notamment la politique d'intégration et notamment les foyers d'accueil pour immigrants ainsi que la réforme du RMG.

Une deuxième réunion aura prochainement lieu pour discuter des problèmes en matière de troisième âge, et ce sur demande du Département des pensionnés de l'OGBL.

La discussion a été constructive et les deux parties ont manifesté une forte volonté de coopération, y compris sur le plan technique.

Treffen OGBL – Minister Mars Di Bartolomeo

Verbesserungen in der zahnmedizinischen Grundversorgung für Kinder und Jugendliche

Bei einem kürzlichen Treffen zwischen einer Delegation des OGBL unter der Führung von Carlos Pereira, Mitglied des geschäftsführenden Vorstands und verantwortlich für die Dossiers der Sozialversicherung, und dem Gesundheits- und Sozialversicherungsminister, Mars Di Bartolomeo, ging es insbesondere um künftige Verbesserungen bei der zahnmedizinischen Versorgung. Der Minister informierte die Vertreter des OGBL darüber, dass er sich derzeit im Rahmen einer „Vorsorgevereinbarung“ mit der Gesundheitskasse CNS für eine Abschaffung der Patientenbeteiligung bei der zahnmedizinischen Grundversorgung für alle Kinder und Jugendliche bis zum vollendeten 18. Lebensjahr einsetzt. Bezüglich der kieferorthopädischen Versorgung (Zahnspangen) kündigte der Minister eine Unterstützung nach sozialen Kriterien an.

Bei diesem konstruktiven Treffen wurde ein sehr breites Themenspektrum behandelt, darunter insbesondere der Vorruhestand nach 20 Jahren der Schicht- und Nacht-

arbeit, die Pflegeversicherung, der Krankenhausplan, die Arbeitsbefreiung im Gesundheits- und Pflegewesen, die Notaufnahmen in den Krankenhäusern sowie die „Maisons médicales“.

Vorruhestand der Schicht- und Nachtarbeiter

Zum Thema Vorruhestand nach 20 Jahren der Schicht- und Nachtarbeit führte Carlos Pereira an, dass die Reform des Rentenversicherungssystems diese Menschen zwingt, länger zu arbeiten, um die gleichen Leistungen zu erhalten wie nach dem alten System (vor 2013). Was im Gegensatz zu den vorherigen Ankündigungen der Regierung stünde, wonach dieser Kategorie der Arbeitnehmer keinerlei Nachteile durch diese Reform entstünden. In diesem Zusammenhang verwies der Minister auf die Erhöhung der Grundrente, mehr Flexibilität beim Vorruhestand für Schichtarbeit und die geplanten Verbesserungen bezüglich des Verhältnisses Teilzeitarbeit/Teilvorruhestand.

Krankenhausplan

Was den Krankenhausplan betrifft, kündigte der Minister die Fertigstellung des Entwurfs des Krankenhausplans sowie der Gesundheitskarte noch vor den Sommerferien an. Dem Minister zufolge dürften sich die Änderungen weder auf die Anzahl der Arbeitnehmer im Sektor noch auf ihre Arbeitsbedingungen auswirken.

Der Klinik Ste Marie werden neue Aufgaben zugewiesen.

Bei diesem Treffen verlieh der OGBL den Problemen Nachdruck, die in den Notaufnahmen im Großherzogtum Luxemburg festgestellt wurden, insbesondere was die langen Wartezeiten betrifft. Der Minister hat eine Audit-Prüfung der Funktionstüchtigkeit der Notaufnahmen und der „Maisons médicales“ angekündigt, um eine bessere Komplementarität zu gewährleisten.

Überprüfung der Pflegeversicherung

Im Zusammenhang mit der möglichen Reform der Pflegeversicherung wird die erste Sorge die Qualität der Leistungen sein. Der kürzlich von der Generalinspektion der Sozialversicherung (IGSS) veröffentlichte Bericht muss Überlegungsansätze bieten, um den Fortbestand dieses Grundpfeilers der Sozialversicherung zu gewährleisten.

Die Diskussionen über diese Reform müssten in den nächsten Wochen anlaufen, um zu einem Gesetzesentwurf zu gelangen.

Laut OGBL-Delegation dürfte diese Reform das aktuelle System nicht in Frage stellen, weder zu Lasten der Empfänger der Pflegeversicherung noch auf Kosten des Personals des fraglichen Sektors.

Den Solidaritätsvorruhestand in ein Instrument zur Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit umwandeln

Schließlich wurde am Rande des Gesprächs auch der Solidaritätsvorruhestand („Préretraite-solidarité“) thematisiert, den die Regierung abschaffen möchte.



tisiert, den die Regierung abschaffen möchte.

Der OGBL schlägt vor, das System beizubehalten, es jedoch in eine Art Generationenvertrag umzuwandeln. Das bedeutet, dass ein Unternehmen, das einen älteren Arbeitnehmer drei Jahre vor dem gesetzlichen Renteneintrittsalter in den Solidaritätsvorruhestand entlassen möchte, einen jungen, bei der Arbeitsagentur ADEM gemeldeten Arbeitssuchenden einstellen muss. Das entsprechende Gesetz müsste nur in folgendem Punkt geändert werden: die Einstellung von der Tatsache abhängig machen, dass der Bewerber bei der ADEM gemeldet sein muss und darüberhinaus ein bestimmtes Alter nicht überschreiten darf. Man könnte das Alter des „jungen Arbeitssuchenden“ zum Beispiel auf das vollendete 27. Lebensjahr festlegen.

Nach diesem breiten Überblick über aktuelle Themen aus dem Bereich Gesundheit und Sozialversicherung im Allgemeinen haben beide Parteien den Wunsch geäußert, in Kürze den Meinungsaustausch zu speziellen Themen fortzusetzen.

Entrevue OGBL – ministre Mars Di Bartolomeo

Améliorations dans les soins dentaires de base en faveur des jeunes

Lors d'une récente entrevue entre une délégation de l'OGBL, conduite par Carlos Pereira, membre du Bureau exécutif responsable des dossiers de la sécurité sociale, et le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, il a été question notamment d'améliorations futures en matière de soins dentaires. Le ministre

a informé les représentants de l'OGBL qu'il s'engage actuellement à procéder dans le cadre d'une convention «prévention» avec la CNS à l'abolition de la participation patient dans les soins de base dentaires pour tous les enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis. En ce qui concerne les soins orthodontiques

(Zahnsparren), le ministre a annoncé une aide suivant des critères sociaux.

Un très large éventail de sujets a été traité lors de cette entrevue constructive dont notamment la préretraite après 20 années de travail posté et de nuit, l'assurance-dépendance, le plan hospitalier, les dispenses de travail dans le secteur soins et santé, les urgences dans les hôpitaux ainsi que les maisons médicales.

Préretraite des travailleurs postés et de nuit

En ce qui concerne la préretraite après 20 années de travail posté et de nuit, Carlos Pereira a fait valoir que la réforme du système d'assurance-pension contraint ces personnes à travailler plus longtemps pour avoir les mêmes prestations que sous l'ancien système (avant 2013). Ce qui serait contraire aux annonces préalables du gouvernement comme quoi cette catégorie de salariés ne souffrirait aucun désavantage avec cette réforme. Dans ce contexte, le ministre a évoqué l'augmentation de la part fondamentale, une plus grande flexibilité dans la préretraite pour travail posté et les améliorations prévues concernant la formule travail partiel/retraite partielle.

Plan hospitalier

Concernant le plan hospitalier, le ministre a annoncé que l'avant-projet du plan hospitalier ainsi que la carte sanitaire seraient prêts avant les vacances d'été. Selon le ministre, les changements ne devraient pas impacter le nombre de salariés dans le secteur, ni leurs conditions de travail.

En ce qui concerne la clinique Ste Marie, de nouvelles missions lui seront attribuées.

Lors de cette entrevue, l'OGBL a insisté sur les problèmes constatés dans les urgences au Grand-Duché de Luxembourg, spécialement en ce qui concerne les longues durées d'attentes. Le ministre a annoncé un audit sur le fonctionnement des urgences et des maisons médicales en vue d'assurer une meilleure complémentarité.

L'assurance-dépendance remise sur le métier

Par rapport à la réforme éventuelle de l'assurance-dépendance, le premier souci recherché sera la qualité des prestations. Le rapport récemment publié par l'Inspection générale de la Sécurité sociale doit apporter des pistes de réflexions pour assurer la pérennité de ce pilier important de la Sécurité sociale.

Les discussions sur cette réforme devront débiter dans les prochaines semaines pour aboutir avec un avant-projet de loi.

Selon la délégation de l'OGBL cette réforme ne devrait pas remettre en cause le système actuel ni en défaveur des bénéficiaires de l'assurance dépendance ni aux dépens du personnel du secteur en question.

Convertir la pré-retraite solidarité en un instrument de lutte contre le chômage des jeunes

Enfin, en marge de la discussion, il a aussi été question de la pré-retraite solidarité que le gouvernement souhaite abolir.

L'OGBL propose de maintenir le système, mais de le convertir en une sorte de contrat intergénérationnel. C'est-à-dire, qu'une entreprise qui souhaite faire partir un salarié âgé en pré-retraite solidarité trois ans avant l'âge légal de départ à la retraite, doit embaucher un jeune demandeur d'emploi inscrit à l'ADEM. Il faudrait juste modifier la loi en question sur ce point: conditionner l'embauche au fait que le candidat, en plus d'être inscrit à l'ADEM, ne dépasse pas un certain âge. On pourrait, par exemple, fixer l'âge «du jeune demandeur d'emploi» à 27 ans accomplis.

Après ce vaste tour d'horizon sur les sujets d'actualité en matière de santé et de sécurité sociale en général, les deux parties ont exprimé le désir de continuer l'échange de vue prochainement sur des sujets spécifiques.



L'OGBL remporte une victoire pour les nettoyeurs/ses de bâtiments devant la Cour d'Appel

Après 14 années de procédures judiciaires, l'OGBL vient de remporter une importante victoire devant la Cour d'Appel de Luxembourg dans l'affaire des nettoyeurs et nettoyeuses de bâtiments ayant travaillé plus de 10 ans dans le secteur du nettoyage.

La Cour d'appel (8^e chambre) vient en effet de décider le 27 juin 2013 que les nettoyeurs de bâtiments, ayant acquis une pratique professionnelle approfondie dans le secteur, ont droit au salaire social minimum pour personnes qualifiées, qui est de 20% supérieur au salaire social minimum normal.

L'affaire, introduite par Madame Estelle Winter, actuellement secrétaire syndicale de l'OGBL, contre son ancien employeur Dussmann en date du 2 juillet 1999 auprès du Tribunal du travail de Luxembourg, avait donné à un

jugement favorable de la part de ce tribunal en date du 26 février 2002, puis a été réformé par la Cour d'appel (3^e chambre) avant d'être cassé par arrêt de la Cour de cassation du 17 mars 2011.

Après renvoi devant la 8^e chambre de la Cour d'appel, celle-ci vient maintenant de faire droit à la demande de Madame Winter en lui allouant le salaire social minimum pour personnes qualifiées pour la période ayant dépassé les dix années de service auprès de Dussmann.

Grâce à l'attitude combative de l'OGBL et de sa secrétaire syndicale, les faibles salaires actuellement pratiqués dans le secteur du nettoyage s'en trouveront améliorés et 350 autres dossiers «en attente» devant les juridictions du travail vont pouvoir normalement être débloqués.

Der OGBL hat vor dem Berufungsgericht einen Sieg für die Gebäudereiniger/innen errungen

Der OGBL hat vor dem Appellationshof Luxemburg, nach 14 Jahren juristischer Auseinandersetzungen, einen wichtigen Erfolg im Dossier der Zuerkennung des qualifizierten Mindestlohns für Gebäudereiniger/innen, die sich auf eine 10-jährige Berufspraxis im Reinigungssektor berufen können, errungen.

Die 8. Kammer des Berufungsgerichts hat in der Tat am 27. Juni 2013 entschieden, dass die Gebäudereiniger, die eine eingehende Berufspraxis im Sektor aufweisen können, Anrecht auf den Mindestlohn für qualifizierte Personen haben, der 20 Prozent über dem normalen gesetzlichen Mindestlohn liegt.

Die heutige Zentralsekretärin beim OGBL, Estelle Winter, hatte die Affäre gegen ihren früheren Arbeitgeber Dussmann am 2. Juli 1999 vor das Arbeitsgericht Luxemburg

gebracht, das am 26. Februar 2002 ein positives Urteil sprach, das später von der 3. Kammer des Berufungsgerichts abgeändert wurde, bevor es vom Kassationsgericht am 17. März 2011 aufgehoben wurde.

Nachdem es an die 8. Kammer des Berufungsgerichts weitergeleitet worden war, hat dieses nun dem Antrag der Klägerin, Frau Winter, stattgegeben indem es ihr den gesetzlichen Mindestlohn für qualifizierte Personen für die Dauer ihrer Tätigkeit bei Dussmann zuerkannte.

Dank der Ausdauer und des kämpferischen Geistes des OGBL und seiner Zentralsekretärin werden die jetzigen niedrigen Löhne im Reinigungssektor aufgebessert und 350 weitere vor den Arbeitsgerichtbarkeiten anliegende Dossiers können normal abgehandelt werden.

Dans ce contexte, le Syndicat Nettoyage de l'OGBL organise

une réunion d'information

**le dimanche 7 juillet 2013 à 10h00 à la Maison du Peuple à Esch/Alzette
62, bd J.F. Kennedy (entrée par le Café Bairrada)**

L'OGBL a écrit à la Fédération luxembourgeoise de Football (FLF)

Violation flagrante des droits des travailleurs au Qatar!

Monsieur le Président,

La présente lettre vous est adressée au nom des 66 000 membres de l'OGBL – engagé à défendre les droits des travailleuses et travailleurs au Luxembourg et de par le monde.

Le football est le sport le plus populaire du monde et est connu universellement comme «le beau sport». Des millions de supporters aux quatre coins du monde suivent leurs équipes avec acharnement – y compris ici au Luxembourg – et attendent des joueurs, des coachs et des organisateurs le respect des normes éthiques et sportives les plus rigoureuses pour que le fairplay reste au cœur du football et continue à en faire la grandeur.

De la même manière que vous vous employez à préserver l'esprit de sport dans le football, nous nous employons à défendre l'équité fondamentale pour les travailleuses et travailleurs. Malheureusement, le choix du Qatar en tant que pays hôte de la Coupe du monde de 2022 est lourd de conséquences à la fois pour l'esprit de sport et les conditions de travail, et pour cause:

- Au Qatar, un ouvrier de la construction qui travaille, en moyenne, 15 heures par jour, six jours par semaine, touche à peine 8 dollars par jour.
- Les travailleurs migrants au Qatar ne peuvent changer d'emploi sans la permission de leur employeur. Le fait de quitter son employeur – même pour échapper aux abus – est passible de prison ou de déportation.
- Les accidents du travail se soldant par la mort dans le secteur de la construction sont huit fois plus nombreux au Qatar qu'en Grande-Bretagne et le nombre de personnes qui perdront la vie en construisant l'infrastructure de la Coupe du monde au Qatar sera supérieur au nombre de joueurs qui prendront part à la compétition.

Ces statistiques atterrantes ne sont que quelques exemples de l'esclavage des temps modernes dont sont victimes les travailleuses et travailleurs migrants au Qatar. Au lieu de célébrer «le beau sport», le Qatar ternit la réputation du football par ses actions, mais aussi par son inertie en matière de droits des travailleurs.

La Confédération syndicale internationale à laquelle l'OGBL est affilié a, à maintes occasions, interpellé la FIFA et les responsables qataris à ce sujet et proposé d'engager des consultations et de collaborer pour améliorer les conditions de travail. La FIFA et le Qatar ont, tous deux, promis des réformes mais leurs bilans regorgent de promesses non tenues.

À la lumière de ce qui précède, nous vous saurions gré d'user de votre influence en tant que membre de la FIFA pour soutenir l'adoption de dispositions concrètes envers le respect des droits fondamentaux de tous les travailleurs impliqués dans l'industrie mondiale du football et des secteurs connexes. La seule façon de sauver des vies, de rétablir l'intégrité du sport et la confiance des supporters est de choisir pour le Mondial 2022 un pays où les droits des travailleurs sont respectés. Le moment est venu pour la FIFA de revoter.

Nous vous invitons à nous faire part de votre engagement au respect des droits fondamentaux des travailleurs impliqués dans la Coupe du monde et autres compétitions similaires de la FIFA, ainsi que de votre disposition à collaborer avec nous pour faire en sorte que les fédérations internationales de football et leurs instances dirigeantes en fassent de même.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'OGBL

Signé: **Jean-Claude Reding**, président **André Roeltgen**, secrétaire général



Réponse de la FLF

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Nous accusons bonne réception de votre courrier noté sous rubrique qui appelle de notre part les remarques suivantes.

Tout d'abord, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que l'article 3 de nos statuts fédéraux dispose que « la FLF est neutre en matière politique et confessionnelle ».

Nous tenons également de vous préciser que l'objet statutaire de notre association se limite à « toute activité quelconque de nature à favoriser, directement ou indirectement, le développement et la promotion du football luxembourgeois masculin et féminin ».

Nous croyons pouvoir affirmer que notre Fédération est exemplaire en ce qui concerne la lutte contre toute sorte de discrimination dans le monde du football luxembourgeois et notre action quotidienne le prouve à suffisance.

Même si la FLF n'approuve aucunement et condamne toute sorte de violation de l'équité fondamentale pour les travailleuses et travailleurs partout dans le monde, les statuts fédéraux interdisent toute sorte d'immixtion dans le monde de la politique internationale.

En raison de ce qui précède, vous admettez que la FLF n'est pas un interlocuteur compétent pour soutenir votre requête pour l'équité dans le monde des travailleurs.

En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le secrétaire général, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le Conseil d'Administration

Signé: **Paul Philippe**, président **Joël Wolff**, secrétaire général



NDLR: La FLF aurait, en tant qu'affilié, pu intervenir auprès de la FIFA pour mettre en question le bien-fondé de la décision d'attribuer le Mondial à un pays non-démocratique qui traite les travailleurs sur les chantiers des stades comme des esclaves. La position «neutre» en matière de politique n'existe pas lorsqu'il s'agit de dictatures qui bafouent toutes les valeurs humanistes auxquelles nous croyons en démocratie et qui sont également le fondement du sport. Liberté, égalité – pas seulement entre travailleurs mais également entre hommes et femmes –, compétition loyale ... tant de valeurs que l'on cherche en vain au Qatar!



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Le secrétariat social vous informe

Recommandation de l'OGBL

Que faire en cas de déclaration d'aptitude au travail par le contrôle médical de la sécurité sociale?

Les salariés portés incapables de travailler peuvent faire l'objet d'un contrôle médical pendant leur incapacité de travail. Lors de celui-ci, le médecin-conseil du contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS) émet un avis s'exprimant sur la capacité de travail du salarié en question.

Si le médecin-conseil s'aperçoit que le salarié est apte au travail, à savoir que son état de santé ne justifie plus une absence, il communique cet avis à la Caisse Nationale de Santé (CNS). Souvent, le CMSS informe directement le salarié de sa décision ainsi que de la date d'effet, bien que la CNS informe par écrit le salarié de la date d'aptitude au travail – soit la date de reprise du travail – à laquelle le refus du paiement des indemnités pécuniaires de maladie est lié. Une copie de cette décision est également transmise à l'employeur avec une note explicative stipulant que cette décision n'est pas une décision définitive vu que le salarié dispose de moyens de recours de droit commun dans les délais légaux.

Contre la décision de retrait de l'indemnité pécuniaire de maladie prise par la CNS le salarié peut introduire une opposition écrite auprès du président du comité directeur dans un délai de 40 jours à partir de la date de la notification de la décision. Le comité directeur est compétent pour vider les oppositions. Par ailleurs, le salarié dispose de moyens de recours de droit commun devant le Conseil arbitral et le Conseil supérieur de la Sécurité sociale prévus par le Code de la Sécurité sociale

A la date d'aptitude au travail fixée par le médecin-conseil, le certificat d'incapacité de travail en cours perd sa validité et par conséquent le salarié perd égale-

ment la protection contre le licenciement conformément à l'article L. 121-6 du Code du Travail.

Les certificats d'incapacité de travail établis au cours des 12 semaines suivantes ne donneront lieu au paiement d'indemnités pécuniaires de maladie que s'ils se rapportent à un fait médical nouveau, justifié de manière détaillée par le médecin traitant du salarié et accepté comme tel par le CMSS.

En l'occurrence, il serait préférable que le salarié essaie de reprendre son travail. Si la reprise de son travail lui est impossible, il est obligé d'avertir son employeur de son incapacité de travail et d'aller consulter son médecin traitant. Si ce dernier constate à nouveau une incapacité de travail, le médecin émet un certificat d'incapacité de travail dûment motivé.

Le nouveau certificat doit être soumis à l'employeur au plus tard le troisième jour de l'absence, afin que le salarié porté incapable soit à nouveau couvert par la protection contre le licenciement (Article L.121-6 du Code du Travail). Le salarié doit également remettre le certificat d'incapacité de travail dûment motivé à la CNS (certificat d'incapacité de travail avec motivation explicite d'un nouveau fait médical).

A défaut d'observer ses obligations à l'égard de son employeur, le salarié porté incapable risque d'être licencié avec préavis voire même pour faute grave!

Pour tout renseignement complémentaire, notre Service Information Conseil et Assistance est à votre disposition. Les coordonnées de ce service figurent à la 2^e page de l'Aktuell, voire sur notre site internet www.ogbl.lu.

Interview mit Armand Drews,
dem neuen Vorsitzenden des „Cercle de Coopération des ONG“

„Internationale Solidarität ist fester Bestandteil gewerkschaftlicher Arbeit“

Aktuell: Armand Drews, Sie wurden kürzlich zum Vorsitzenden des „Cercle de Coopération des ONG“ gewählt, eines Verbunds von nichtstaatlichen Organisationen, die im Bereich der humanitären Hilfe tätig sind. Was genau ist der „Cercle de Coopération“?

Armand Drews: In der Charta des „Cercle de Coopération“ sind die Begriffe „soziale Gerechtigkeit, Gleichheit und Menschenrechte“ hervorgehoben. Die derzeit rund 80 einheimischen ONGs, die Mitglied des Cercle sind, haben alle Ziele, die in diese Richtung gehen, zusammenfassend könnte man sagen, dass sie alle im Bereich der Entwicklungshilfe tätig sind.

Die Tätigkeit von ONGs, also von nichtstaatlichen Organisationen, kann in Luxemburg auf eine relativ breite Zustimmung der Öffentlichkeit zählen und findet auch weitgehende Unterstützung und Anerkennung bei staatlichen Stellen.

Es gibt große und kleine ONGs und außerdem ist ihre Diversität ziemlich groß. Was allerdings auch ein Vorteil ist, weil so alle gesellschaftlichen Strömungen im Cercle vertreten sind. Im gemeinsamen Verbund können die kleinen ONGs von der Erfahrung der größeren profitieren.

Aktuell: Was tut der Cercle für die ONGs?

AD: Unser „Bureau d'assistance technique“ leistet logistische Hilfe, hilft z. B. Projekte auszuarbeiten, Budgets aufzustellen, Antragsformulare auszufüllen und Projekte bei den zuständigen amtlichen Stellen zu präsentieren und so staatliche Unterstützung zu beantragen.

Wir vertreten die ONGs bei staatlichen Stellen, beim Parlament und der Regierung sowie der EU.

Darüber hinaus bieten wir auch Formationskurse an und arbeiten an der Sensibilisierung der Öffentlichkeit. In diesem Zusammenhang hat der Cercle anlässlich seiner Generalversammlung im März dieses Jahres einen



Appell an die Regierung gerichtet, sich für ein Verbot der Spekulation mit Lebensmitteln an der Börse einzusetzen. Leider ist dieser Appell bis heute ohne Antwort geblieben.

Wir hatten als „Cercle de Coopération“ auch schon eine erste Unterredung mit dem neuen Ressortminister, Marc Spautz, der uns versichert hat, dass er die gute Zusammenarbeit, die wir mit seiner Vorgängerin Marie-Josée Jacobs hatten, fortzusetzen gedenkt.

Und wir haben kürzlich einen Forderungskatalog an den Minister überreicht, in dem wir die Ziele der Entwicklungshilfe für die Zukunft aufgelistet haben. Dies unter Berücksichtigung der Tatsache, dass die Vereinten Nationen nicht mehr ausschließlich die Bekämpfung der Armut in den Mittelpunkt der Entwicklungshilfe stellen, sondern viel stärker auch die sozialen und politischen Rechte der Menschen in den Entwicklungsländern berücksichtigen wollen.



Aktuell: Sie wurden als Vertreter der ONG OGBL Solidarité Syndicale an die Spitze des «Cercle de Coopération» gewählt. Ihre ONG ist ja eine relativ kleine und erst seit ein paar Jahren aktiv. Ist Ihre Wahl nicht auch eine Anerkennung für die Arbeit Ihrer ONG?

AD: Das ist sie in der Tat. Der OGBL ist zwar eine große Gewerkschaft, hat aber eine noch relativ kleine ONG. Wir haben unsere Tätigkeit, sozusagen aus dem Stand heraus, vor vier Jahren zusammen mit der OIT der „Organisation Internationale du Travail“ in Genf, begonnen. Die OIT hatte uns damals ein Hilfsprojekt für Ghana vorgeschlagen, das auf dem Prinzip eines „Conditional Cash Benefit Program“ basierte, das eine materielle Hilfe für Personen in Not vorsieht, die allerdings an gewisse Bedingungen geknüpft ist.

In Zusammenarbeit mit der OIT begannen wir dann 2009 mit einem Projekt, das auf Nachhaltigkeit orientiert ist und das Gesundheit, Ernährung und Erziehung von Müttern und Kindern verbessern soll. Wobei man wissen muss, dass die Kindersterblichkeit in Ghana immer noch relativ hoch ist. Sie steht derzeit in einem Verhältnis von 118/1.000 Geburten.

Aktuell: Was genau beinhaltet das Ghana-Projekt? Inwiefern handelt es sich um ein nachhaltiges Projekt?

AD: In der Praxis sieht das Hilfsprogramm, das immer noch läuft, so aus, dass wir ca. 700 schwangere Frauen, die nach Armutskriterien ausgesucht wurden, mit einer Geldprämie unterstützen. Die Bedingungen für diese Unterstützung sind, dass alle Familienmitglieder in die Krankenkasse eintreten müssen, dass alle Frauen sich vor der Geburt ärztlich untersuchen lassen, dass auch nach der Geburt ärztliche Pflege für Mutter und Kind in Anspruch genommen wird, dass die Kinder eine vorgeschriebene Reihe von Impfungen erhalten und dass sie schließlich eine Schule besuchen.

Das Hilfsprogramm, das in Zusammenarbeit mit ghanaischen Regierungsstellen funktioniert, ist auf den Distrikt Dangme West konzentriert, der in etwa die Größe Luxemburgs hat und nicht zu weit weg von der Hauptstadt Accra liegt. Diese geographische Nähe zur Hauptstadt war wichtig, weil das gute Funktionieren des Hilfsprogramms darauf aufgebaut ist, dass unsere Leute vor Ort – wir arbeiten in Ghana mit drei festangestellten Personen – alle zwei Monate in den Distrikt Dangme West fahren und den Frauen ihre Unterstützung bar auf die Hand geben.

Und das ist vielleicht auch das Außergewöhnlichste an diesem Projekt ist, dass wir an Ort und Stelle sind und die Gelder direkt an die bedürftigen Frauen geben. Auf diese Art wissen wir genau, wo die Entwicklungshilfe ankommt: nämlich da, wo sie gebraucht wird.

Ich muss allerdings sagen, dass wir, als wir unser Projekt als neugegründete ONG in Angriff nahmen, auf etwas Skepsis stießen. Man hat uns davor gewarnt, dass wir an Ort und Stelle viele Probleme haben würden, wenn wir versuchen wollten, unser Projekt, sozusagen als Außenstehende, in Ghana selbst in die Hand zu nehmen.

Wir hatten dann aber eine sehr gute Unterstützung von Seiten der ghanaischen Regierung und auch elterlicher Verwaltungen, so dass wir in kürzester Zeit eine Infrastruktur auf die Beine stellen konnten, die, dank auch unserer Mitarbeiter in Ghana, eine hervorragende Arbeit zu leisten imstande war.

Inzwischen gilt unser Hilfsprogramm bei internationalen Gremien wie Vereinte Nationen und EU als Vorzeigobjekt und wird gerne lobend erwähnt.

Aktuell: *Wie steht es eigentlich um die Finanzierung dieses Hilfeprogramms in Ghana, und wie wurde die Tatsache, dass der OGBL eine ONG gründet und sich als Gewerkschaft auf dem Gebiet der internationalen Entwicklungshilfe betätigt, aufgenommen?*

AD: Die Akzeptanz für Entwicklungshilfe ist in Luxemburg zum Glück ziemlich hoch. Die finanzielle Unterstützung des Staates für die Projekte der ONGs ist beträchtlich. Ohne die Unterstützung des Ministeriums und des BIT hätten wir unser Programm in Ghana niemals auf die Beine stellen können.

Darüber hinaus sind wir auf Spenden angewiesen. OGBL-Mitglieder, aber auch andere Menschen, können uns monatlich einen Spendenbeitrag überweisen.

Wir haben in diesem Zusammenhang festgestellt, dass es innerhalb der Gewerkschaft ein Verständnis dafür gibt, dass sich der OGBL, wie es ja eigentlich als Gewerkschaft seine Pflicht ist, verstärkt auf dem Gebiet der internationalen Solidarität betätigt.

Wir wollen aber in dieser Richtung die Menschen stärker sensibilisieren und dabei die Idee stärken, dass Entwicklungshilfe heutzutage keine Form von Wohltätigkeit mehr sein darf, sondern ein Bestandteil des weltweiten Bemühens um soziale Gerechtigkeit sein muss.

Nach diesem Prinzip funktioniert auch unser Projekt in Ghana, das im nächsten Jahr ausläuft und von dem wir uns erwarten, dass es von der ghanaischen Regierung in eigener Verantwortung weitergeführt wird.

Aktuell: *Welche Projekte wird die OGBL-ONG als nächste in die Wege leiten?*

AD: Inzwischen haben wir ja auch schon ein weiteres Projekt auf den Kapverden begonnen, das dazu beitragen soll, das System der Sozialen Sicherheit, das dort vorhanden ist, zu verstärken. Dies u. a. mit Informationsmaterial, aber auch mit Beratungen an Ort und Stelle.

Und nachdem unser Projekt Ghana im kommenden Jahr auslaufen wird, sind wir dabei, zusammen mit unserer internationaler Organisation „solidar“ und dem BIT, neue Hilfsprogramme vorzubereiten. Diese Projekte enthalten einige pädagogische Konzepte und es wird in erster Linie darum gehen, Menschen in Entwick-

lungsländern, vor allem auch Frauen, die Möglichkeit zu geben, in sozialen, schulischen und gesellschaftlichen Bereichen verantwortliche Positionen übernehmen zu können.

Was die Bedeutung der ONG für den OGBL angeht, so glaube ich, sagen zu können, dass wir durch unsere gute Arbeit in Ghana und mit unseren Plänen für die Zukunft den Beweis erbracht haben, dass die internationale Solidarität in unserer Gewerkschaft nicht nur einen konkreten Ausdruck sondern auch einen festen Platz gefunden hat.

Wenn wir aber die internationale Solidarität künftig als einen festen Bestandteil unserer gewerkschaftlichen Arbeit ansehen, dann brauchen wir, so denke ich, auch eine feste Struktur der Finanzierung. Das heißt: Nur mit Spenden allein wird sich dieser wichtige Teil unserer Gewerkschaftsarbeit künftig nicht mehr finanzieren lassen.

Aktuell: *Herr Drews, wir danken Ihnen für dieses interessante Gespräch.*



Reclassement professionnel

Un projet de loi qui ne répond guère aux attentes des salariés!

Carlos PEREIRA



Depuis des années, l'OGBL revendique une réforme de la loi concernant le reclassement professionnel. Le 14 mars 2013, Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Sécurité sociale et de la Santé ont déposé un projet de loi (n°6555) portant modification du Code du Travail et du Code de la Sécurité sociale concernant le dispositif du reclassement interne et externe à la Chambre des députés.

Après l'analyse du texte, l'OGBL doit constater que malgré les avancées fondamentales que nous avons pu retrouver dans le projet de loi et que nous saluons bien évidemment, il ne comble malheureusement pas toutes les lacunes et anomalies du dispositif actuellement en vigueur.

Il est ainsi déplorable que le projet de loi ne soit pas complété par un bilan d'évaluation descriptif et chiffré. Voici quelques chiffres démontrant l'envergure du dossier publié en relation avec le dispositif du reclassement professionnel lors de la présentation du projet de loi par les deux ministères compétents:

- en décembre 2012, 4 396 personnes en reclassement professionnel externe étaient inscrites à l'Agence pour le développement de l'emploi, soit une augmentation de 20,3% sur un an;
- la commission mixte a pris 1 737 décisions de reclassement sur l'année 2012, dont 508 en interne et 1 229 en externe.

Points qui méritent d'être soulevés et complétés par nos commentaires respectifs

Commençons par les avancées du projet de loi et en

particulier celle qui nous semble la plus importante: *la création d'un statut spécifique de salarié en reclassement professionnel*. Le salarié acquerrait ledit statut par la **notification de la décision de reclassement professionnel externe** prise par la commission mixte et il prendrait fin dès la récupération des capacités de travail nécessaires ou en cas d'attribution d'une pension, d'une rente ou d'une indemnité de préretraite. Le statut lui garantirait le maintien des droits liés à la décision de reclassement professionnel même en cas d'un nouveau contrat de travail, sous condition que le salarié soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de l'ADEM.

Énumération d'autres avancées qui sont également approuvées par l'OGBL:

- *l'accélération de la procédure* due à une saisine directe du médecin du travail par le contrôle médical de la Sécurité sociale en parallèle de la saisine de la commission mixte par le contrôle médical de la Sécurité sociale. Surtout dans le cas d'un reclassement professionnel interne, il est important de gagner du temps étant donné que les personnes concernées se trouvent souvent déjà depuis longtemps en incapacité de travail et risquent l'épuisement des droits à l'indemnité pécuniaire de maladie qui leur est accordée conformément à l'article 9, alinéa 1 du Code de la Sécurité sociale (problème fin 52 semaines sur une période de référence de 104 semaines);
- *la création d'une 2^e voie de saisine par le biais du médecin du travail* même si elle reste restrictive. Dans ce cas de figure, l'entreprise a l'obligation de procéder à un reclassement interne en cas de déclaration d'inaptitude au poste à risque occupé au moins 10 ans par le salarié dans une entreprise employant régulièrement au moins 25 salariés, sans quoi le reclassement interne reste au bon vouloir de l'entreprise vu que le projet de loi prévoit l'abrogation des quotas;
- *l'institution de la «réévaluation périodique» par le médecin de travail* qui sera un examen obligatoire de l'état de santé du bénéficiaire de la mesure de reclassement professionnel qui devrait être réalisé au moins tous les 2 ans afin de pouvoir adapter ladite mesure au fil du temps. Dans ce contexte, l'OGBL

revendique que l'institution de cette mesure doit impliquer obligatoirement l'approvisionnement des services de santé au travail avec des médecins du travail, voire au moins la création d'un seul service national de santé au travail.

Toutefois, l'OGBL se voit obligé de marteler les points négatifs qui devraient être réformés. Voici quelques exemples:

– *le droit d'accès à la procédure via le CMSS va être restreint* par ce projet de loi, vu que les salariés qui occuperaient leur dernier poste de travail depuis moins de trois ans ne seront éligibles pour le reclassement professionnel que sous condition qu'ils soient en possession d'un certificat d'aptitude au poste de travail, établi par le médecin du travail compétent lors de l'embauche à ce dernier poste de travail. Le médecin du travail compétent en informe la Commission mixte lors de la saisine.

Ceci a pour conséquence que d'office certaines catégories de salariés sont exclues telles que les salariés intérimaires ou liés par un contrat à durée déterminée ou bénéficiant d'une mesure de travail de l'ADEM;

– *l'attribution restreinte d'une indemnité professionnelle d'attente, qui remplacerait l'indemnité d'attente actuelle*, laisse un goût amer à l'OGBL. L'idée à la base est le maintien d'incitatif pour le salarié de rester sur le marché de l'emploi, l'attribution de la nouvelle prestation est liée à une condition d'aptitude professionnelle d'au moins dix ans au dernier poste de travail (ou ancienneté de service de 10 ans). Le dernier poste de travail visé est celui sur lequel porte la décision de la commission mixte.

Par contre, le montant de l'indemnité professionnelle d'attente serait augmenté et correspondrait à quarante pour cent de l'ancien revenu professionnel mensuel moyen cotisable au titre de l'assurance pension, avec application du même plafond qu'en matière de prolongation du chômage (actuellement équivalent à 2 fois le salaire social minimum SSM).

L'indemnité professionnelle est soumise aux charges sociales et fiscales et sera dès lors prise en considération ultérieurement lors du calcul de la pension. Il y aurait également un changement au niveau du financement de ladite indemnité, à savoir qu'elle soit pour moitié à charge du Fonds pour l'emploi et pour moitié à charge de la caisse de pension;

– le projet de loi prévoit par ailleurs une *simplification du calcul de l'indemnité compensatoire*, mais sans tenir compte de l'adaptation de ladite indemnité à l'évolution des tarifs et grilles de salaire des conventions collectives. De plus, il n'y a toujours pas

de remède à la production d'une 2^e fiche de retenue d'impôt.

Finalement, nous tenons à vous faire part de nos remarques générales jugées indispensables:

- en général, l'OGBL plaide pour la création d'un seul service national de santé au travail. Ceci aurait pour finalité de garantir non seulement l'impartialité des médecins du travail à l'égard des employeurs, mais aussi une vraie prise en charge des salariés et avant tout des personnes concernées par le dispositif du reclassement professionnel;
- un autre manquement du projet est celui de ne pas donner le droit au salarié de soumettre lui-même une demande en reclassement professionnel à la Commission mixte;
- l'OGBL réclame également la création d'une vraie cellule pour la prise en charge des personnes bénéficiant du statut spécifique de salarié en reclassement professionnel au sein de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Ces personnes devraient jouir d'un encadrement plus adapté à leur situation spécifique;
- les personnes en reclassement professionnel externe arrivées en fin du droit à l'indemnité au chômage, à savoir celles ayant le statut spécifique de salarié en reclassement professionnel, devraient avoir la possibilité de choisir entre l'option de l'octroi de la pension d'invalidité ou l'option de l'attribution de l'indemnité professionnelle d'attente;
- la remise à zéro du compteur pour le calcul des 52 semaines d'incapacité de travail (Article 9, alinéa 1 du Code de la sécurité sociale) sinon l'arrêt de celui-ci à partir du déclenchement de la procédure de reclassement professionnel. Cette mesure permettrait surtout d'augmenter le nombre de décisions en reclassement professionnel interne de la Commission mixte;
- et finalement le dialogue social dans les entreprises doit être davantage promu.

Vu ce qui précède, l'OGBL se voit obligé de s'aligner sur l'avis de la CSL voté en date du 16 mai 2013 qui plaide pour le retrait du projet de loi n°6555. Par conséquent, il est sollicité que le texte du projet de loi portant réforme du dispositif de reclassement professionnel soit reconsidéré et ce à l'égard de l'ensemble de nos revendications communiquées dans ce contexte. Nonobstant et à toutes fins utiles, nous nous tenons à disposition de toute autorité politique en vue de lui présenter notre avis et nos suggestions.

Secteur bâtiment et génie civil

Échange de vues entre l'OGBL et les fractions parlementaires

Le Syndicat Bâtiment de l'OGBL a rencontré les représentants des fractions DP, «déi Lénk» et «déi gréng» pour un échange de vues sur le dossier du temps de travail, les marchés publics et le congé collectif d'été dans le secteur du bâtiment et génie civil.

Lors des différentes rencontres, le Syndicat Bâtiment de l'OGBL était représenté par José Nunes Pinto (président), Marcel Remacle (vice-président), Alfredo Ventura (vice-président), Philippe Manenti (délégué) et les secrétaires centraux de l'OGBL Jean-Luc De Matteis et Stefano Araujo.

En plein conflit social dans le secteur du bâtiment et génie civil, l'OGBL a rappelé l'autonomie tarifaire des partenaires sociaux afin d'éviter que le monde politique ne vienne s'immiscer dans les négociations de la convention collective.

Au niveau du temps de travail, aucune modification de la législation sur le temps de travail n'est à l'ordre du jour des fractions parlementaires. A ce sujet, l'OGBL estime que les dispositions en vigueur permettent déjà une flexibilité suffisante.

En ce qui concerne le dossier des soumissions publiques, l'OGBL revendique une réforme en profondeur de la législation, notamment pour fixer des critères sociaux lors de l'attribution de marchés publics. Ceci aussi bien au niveau national que communal. La seule considération du moins-disant ne peut pas avoir pour effet de détériorer les conditions de travail et de vie des salariés du secteur et de nuire à la stabilité des entreprises.

Lors des rencontres, l'OGBL est revenu sur les propos de Jean-Claude Juncker lors du discours sur l'état de la nation qui avait déclaré qu'il aimerait voir le congé collectif d'été dans le secteur du bâtiment supprimé. Le Premier ministre estime qu'il serait plus judicieux de travailler plus en été et moins en hiver.

Le Syndicat Bâtiment estime tout d'abord que les salariés du secteur ont les mêmes droits au niveau des congés que le reste de la population. Par ailleurs, cette position rejoint les revendications patronales visant à augmenter le temps de travail. Dans ce système, les salariés seraient obligés de récupérer les heures chômées en faisant des heures supplémentaires sans que ces dernières ne soient rémunérées. Cette position est totalement inacceptable puisqu'elle entraînerait des détériorations des conditions de travail, de vie et de rémunération.

Les rencontres avec les fractions restantes se dérouleront début du mois de juillet.



La mobilisation dans le secteur du bâtiment et génie civil continue

L'OGBL, en tant que syndicat majoritaire et porte-parole, organise avec les salariés du secteur des assemblées de protestation au sein des entreprises. Ainsi, Movilliat Construction S.A., Soludec S.A., Delli-Zotti, Tralux et de nombreuses entreprises du sud du pays ont déjà manifesté leur refus des revendications patronales. D'autres assemblées du même type sont déjà prévues et auront lieu fin juin/début juillet.

Lors des réunions, les salariés ont à chaque fois rejeté les propositions patronales et soutiennent l'OGBL dans l'organisation d'une grève afin de défendre leurs condi-

tions de travail et de vie. Conformément aux statuts de l'OGBL, les votes de la base pour valider la participation de l'ensemble des salariés des entreprises à la grève ont débuté.



**CHANTIER EN
GREVE**

OGBL

Le Syndicat Bâtiment de l'OGBL a annoncé le matin du vendredi 28 juin 2013 à la presse les premiers résultats des votes pour la grève. Jusqu'à ce jour, les salariés se sont exprimés à plus de 99% en faveur. Le premier jour de grève est fixé au mercredi 17 juillet.

Das Syndikat Bau des OGBL hat am Freitag, den 28. Juni 2013, gelegentlich einer Pressekonferenz, die ersten Urabstimmungsergebnisse bekanntgegeben. Bis zu diesem Datum haben sich die Arbeitnehmer zu 99% für einen Streik ausgesprochen. Der erste Streiktag wurde auf den 17. Juli festgelegt.

Die Mobilisierung im Sektor „Bau und-Bauingenieurswesen“ geht weiter

Der OGBL als mehrheitliche und federführende Gewerkschaft veranstaltet zusammen mit den Arbeitnehmern des Sektors Protestversammlungen in den Betrieben. So haben Movilliat Construction S.A., Soludec S.A., Delli-Zotti, Tralux und zahlreiche andere Unternehmen im Süden des Landes bereits ihre Ablehnung der Arbeitgeberforderungen kundgetan. Weitere ähnliche Meetings sind vorgesehen und finden Ende Juni/Anfang Juli statt.

Anlässlich dieser Treffen haben die Arbeitnehmer jeweils die Arbeitgebervorschläge abgelehnt und sich für einen vom OGBL organisierten Streik zur Verteidigung ihrer Arbeits- und Lebensbedingungen ausgesprochen. Die in den OGBL-Statuten vorgesehene Urabstimmung zur Validierung der Arbeitsniederlegung der Beschäftigten in den zu bestreikenden Betrieben hat begonnen.





**Aviation
Civile**

Hubert Hollerich

Pour la réinstauration de la convention collective CCT

Manifestation du personnel Luxair le 20 juin 2013

Afin d'augmenter la pression sur la direction et le conseil d'administration de Luxair ainsi que sur le gouvernement, les syndicats contractants ont organisé le jeudi 20 juin une manifestation de protestation juste avant la réunion de conciliation dans le cadre du renouvellement de la convention collective.

L'OGBL revendique:

- la réinstauration de la convention collective, dénoncée unilatéralement par la direction Luxair en octobre 2012;
- la cessation de toute tentative de chantage par la direction dans les négociations;



- la remise en place d'un dialogue social honnête et constructif.

Für die Wiedereinführung des Kollektivvertrags

Protestdemonstration der Luxair-Beschäftigten am 20. Juni 2013

Um den Druck auf den Luxair-Verwaltungsrat, die Direktion und die Regierung zu erhöhen, organisierten die vertragschließenden Gewerkschaften eine Protestdemonstration am Donnerstag, den 20. Juni 2013, unmittelbar vor der Schlichtungsrunde im Streitfall der Erneuerung des Kollektivvertrags.

Der OGBL fordert:

- die sofortige Wiedereinführung des Kollektivvertrags, der im Oktober 2012 einseitig von der Luxair-Direktion gekündigt wurde;
- das Einstellen jeglicher Erpressungsversuche anlässlich der Verhandlungen;
- die Wiederherstellung eines ehrlichen und konstruktiven Sozialdialogs.

Stand bei Drucklegung dieser Nummer: Die Direktionen von Luxair und Cargolux scheinen zum Einlenken bereit. Wir werden Sie in unserem nächsten Aktuell ausführlich informieren und zwischenzeitlich über unsere Website www.ogbl.lu ständig auf dem Laufenden halten.

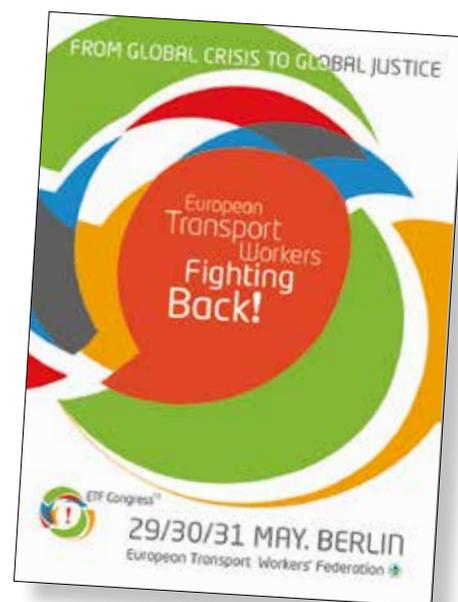
Revirement au moment de la mise sous presse de ce numéro: les directions de Luxair et Cargolux semblent prêtes à faire des concessions. Nous vous informerons en détail dans notre prochain Aktuell et vous tenons entretemps au courant des dernières évolutions par le biais de notre site www.ogbl.lu



Gemeinsam gegen die Liberalisierung im Transportwesen

OGBL und Landesverband (FNCTTFEL) nahmen kürzlich am Kongress der "European Transport Workers' Federation" (ETF) in Berlin teil. Die ETF vertritt über 2 Millionen Transportarbeiter aus den Bereichen Straßentransport, Luftfahrt, Eisenbahn, Schifffahrt, Hafen, Tourismus

in 31 europäischen Staaten. Der Berliner-Kongress verabschiedete mit überwältigender Mehrheit das ETF-Arbeitsprogramm für die kommenden 4 Jahre. Das Programm beschreibt in insgesamt 5 sektionsübergreifenden Kapiteln die Prioritäten und Aktionsbereiche der europäischen Transportarbeiterförderung. Es sind dies: Verkehrspolitik und nachhaltiger Transport, Arbeits- und Gewerkschaftsrechte, stärkere global organisierte Gewerkschaften, Aus- und Weiterbildung, Aufbau von Kapazitäten und schließlich grenzüberschreitende Vertretung und Koordination.



Am 4. Juni 2013 gaben beide Gewerkschaften anlässlich einer Pressekonferenz die Entscheidungen des Kongresses bekannt. Die europäischen Gewerkschaften wehren sich gegen eine weitreichende Liberalisierung des Transportwesens.





Estelle Winter

**Services privés
de nettoyage,
d'hygiène et
d'environnement**

Internationaler Tag der Gerechtigkeit für das Reinigungspersonal

Aktion des OGBL am Flughafen

Am 17. Juni wurde von den an den UNI Global Union angeschlossenen Gewerkschaften ein Aktionstag an den internationalen Flughäfen organisiert.

Überall auf der Welt feierten militante Gewerkschafter den Tag, an dem sie die Kampagne für Gerechtigkeit und Würde von Reinigungskräften ins Leben gerufen haben.

Das Syndikat Private Reinigungsdienste des OGBL hat sich an dieser internationalen Aktion durch die Verteilung von Flugblättern und Papierblumen an die Reisenden am Flughafen Luxemburg beteiligt. In einer der Blume beiliegenden Nachricht wurde der Reisende darum gebeten, die Blume einer Reinigungskraft am Zielflughafen zu überreichen.

Ziel des Syndikats war Kunden bzw. potentielle Kunden von Reinigungsdiensten zu sensibilisieren die ihnen von den Reinigungsfirmen unterbreiteten Angebote sorgfältig zu prüfen und darauf zu achten, dass das von ihnen beauftragte Unternehmen erstklassige Qualität zu einem angemessenen Preis bietet.

Reinigungsdienste dürfen nicht unterschätzt werden. Die Reinigung trägt zur Gewährleistung der allgemeinen Hygiene bei.

Wenn sich die Kunden der Reinigungsfirmen für die niedrigsten Preise entscheiden, hat dies für

die Beschäftigten schwerwiegende Folgen: zusätzliche Arbeitslast – höhere Tagesleistung – Verringerung der in den Arbeitsverträgen vorgesehenen Arbeitsstunden, die Nichtbezahlung der Tariflöhne, Zerstückelung der Arbeitszeit, Nichteinhaltung des Kollektivvertrags und entsprechend kein Respekt vor dem Reinigungspersonal.

Die Reinigungskräfte arbeiten immer mehr, um sich den Lebensunterhalt zu verdienen, und wir stellen fest, dass diese Menschen knapp über bzw. unter der Armutsgrenze leben, da ihnen oft nur einige Arbeitsstunden am Tag angeboten werden.

Entscheiden Sie sich für qualitativ hochwertige Reinigungsdienste! Zollen Sie dem Reinigungspersonal Respekt!

Journée internationale de la justice pour les travailleurs du nettoyage

Action OGBL à l'aéroport

Une journée d'action des syndicats affiliés à l'UNI Global Union a été organisée le 17 juin 2013 aux aéroports internationaux.

Partout dans le monde, des militants syndicalistes ont célébré le jour où ils ont commencé la campagne pour la justice et la dignité des nettoyeurs.

Le Syndicat Service privés de Nettoyage de l'OGBL a participé à cette action internationale par la distribution d'un tract et la remise d'une fleur en papier aux voyageurs de l'aéroport du Luxembourg. La fleur était accompagnée d'un message demandant au voyageur de bien vouloir transmettre la fleur à un nettoyeur à l'aéroport de destination.

Le syndicat voulait sensibiliser et rendre attentifs tous les acteurs afin que les clients de services de

nettoyage examinent soigneusement les offres qu'ils reçoivent de la part des entreprises de nettoyage et qu'ils veillent à ce que l'entreprise qu'ils choisissent leurs fournisse une qualité supérieure à un prix raisonnable.

Le service de nettoyage ne devrait pas être sous-estimé. Le nettoyage contribue à assurer l'hygiène de tous.

Si les clients des entreprises de nettoyage optent pour le prix le plus bas, les salariés auront à subir des conséquences importantes: charge de travail supplémentaire – cadence plus élevée –, réduction des heures de travail prévues dans les contrats de travail, non-paiement des heures conventionnelles, horaires coupés, non-respect de la convention collective, donc non-respect des nettoyeurs.

De plus en plus de nettoyeuses/nettoyeurs travaillent pour gagner leur vie et nous constatons que ces personnes vivent proche du, voire sous le seuil de pauvreté, parce qu'on leur propose seulement quelques heures de travail par jour.

Optez pour un nettoyage de qualité! Respect pour les nettoyeurs!



**Bâtiment,
Artisanat du bâtiment et
Constructions métalliques**



Stefano Araujo

Jean-Luc De Matteis

L'OGBL DÉVOILE LES CONTRE-VÉRITÉS ET LES VRAIS OBJECTIFS DU PATRONAT!

La consultation par l'OGBL des salariés du secteur du bâtiment, en vue de l'organisation d'une grève, bat son plein. Le patronat essaie d'influencer ce vote par une campagne de désinformation. Un tract est actuellement distribué par le patronat contenant des tentatives de manipulations et des mensonges. Il est manipulateur parce qu'il n'explique pas d'une manière claire et nette les revendications et les vrais objectifs du patronat.

L'OGBL, en tant que syndicat majoritaire et porte-parole du secteur, vous explique les vérités qui se cachent derrière les mots du patronat. L'OGBL vous rappelle également les revendications syndicales des salariés.

POSITIONS PATRONALES	RÉPONSE DE L'OGBL
« Il ne s'agit pas d'augmenter le temps de travail mais de mieux s'organiser. Ensemble ! » « Nous ne voulons pas une augmentation du temps de travail annuel »	Mieux s'organiser pour le patronat, c'est travailler plus en été et moins en hiver . Les heures récupérées ne sont pas comptabilisées comme temps de travail supplémentaire et ne sont pas payés avec la majoration de 40%. Conclusion, vous allez travailler plus pour gagner moins !
« ne pas travailler plus que <u>10 heures par jour</u> » « ne pas travailler plus que <u>48 heures par semaine</u> »	Le temps de travail doit rester de 8 heures par jour et 40 heures par semaine . Toutes les heures au-delà doivent rester des heures supplémentaires ! Ce que le patronat veut, c'est généraliser les 10 heures par jour et les 48 heures par semaine. L'OGBL dit NON !
« pas d'obligation de travailler les samedis »	Pour récupérer les heures perdues, les pressions seront augmentées sur les salariés afin de prester ces heures supplémentaires non rémunérées.
« La majoration est de 40% et le restera. Le principe des heures supplémentaires n'est pas remis en cause »	Pour le patronat, une heure de récupération (chômage intempéries, etc.) n'est pas une heure supplémentaire et elle ne donne pas droit à la majoration.
« En cas d'intempéries, les salariés vont toucher 100% de leur salaires »	Les salariés ne toucheront plus les 80% de chômage intempéries et financeront eux-mêmes leur chômage intempéries en travaillant plus sans que ces heures soient rémunérées. Ce système entrainera des pertes de salaire allant de -520,01€ à -877,79€ par semaine récupérée.
« Nous voulons des salariés bien formés et bien payés »	La dernière augmentation de salaire remonte à 2008 et était de 0,10€. Alors si c'est ça être bien payé, l'OGBL et les salariés du secteur ont un autre avis. A l'heure actuelle, trop de salariés se voient refuser l'accès à la formation ou pire, ils font la formation et réussissent, mais ne sont pas augmentés.
Le patronat propose : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des <u>salaires tarifaires</u>: <ul style="list-style-type: none"> ○ Rien pour 2009 ○ Rien pour 2010 ○ Rien pour 2011 ○ Rien pour 2012 ○ 0,5% pour 2013 ○ 0,5% pour 2014 ○ 0,5% pour 2015 • Avec système d'annualisation du temps de travail ou • Prime unique de 300 euros 	L'OGBL revendique pour les salariés du secteur : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des <u>salaires tarifaires et réels</u>: <ul style="list-style-type: none"> ○ 1,0% pour 2009 ○ 1,0% pour 2010 ○ 1,0% pour 2011 ○ 1,5% pour 2012 ○ 1,5% pour 2013 ○ 1,5% pour 2014 • Augmentation de la prime de fin d'année de 1% • Accès à la formation garanti et généralisé • Améliorations au niveau de la sécurité • Introduction d'une carrière pour les salariés administratifs et techniques

Ne vous laissez pas avoir par les contre-vérités du patronat et soutenez les revendications et l'action syndicale de l'OGBL. Notre seul objectif est de défendre les conditions de travail, de vie et de rémunération des salariés du secteur !

DER OGBL ENTHÜLLT DIE UNWAHRHEITEN UND DIE WAHREN ABSICHTEN DER ARBEITGEBER!



Die Befragung der Beschäftigten des Baugewerbes durch den OGBL im Hinblick auf die Organisation eines Streiks ist in vollem Gange. Die Arbeitgeber versuchen dieses Votum durch eine Desinformationskampagne in ihrem Sinne zu beeinflussen. Gegenwärtig wird von den Arbeitgebern ein Flugblatt in Umlauf gebracht, das Manipulationsversuche und Lügen enthält. Es ist manipulativ, weil es die Forderungen und wahren Ziele der Arbeitgeber nicht klar und unmissverständlich beim Namen nennt.

Der OGBL als Mehrheitsgewerkschaft und Sprecher des Sektors klärt euch über die Wahrheiten auf, die sich hinter den Worten der Arbeitgeber verbergen. Der OGBL erinnert außerdem nochmals an die Gewerkschaftsforderungen der Arbeitnehmer.

DIE ARBEITGEBERPOSITIONEN	DIE ANTWORT DES OGBL
„Es geht nicht darum, die Arbeitszeit zu erhöhen, sondern besser zu organisieren. Gemeinsam!“ „Wir wollen keine Erhöhung der Jahresarbeitszeit“	Eine bessere Organisation bedeutet für die Arbeitgeber nichts anderes als mehr Arbeit im Sommer und weniger im Winter . Die nachgeholtten Stunden werden nicht als Überstunden verbucht und nicht mit dem Überstundenzuschlag von 40 % bezahlt. Das heißt, dass ihr mehr arbeitet, um weniger zu verdienen!
„nicht mehr als <u>10 Stunden pro Tag</u> arbeiten“ „nicht mehr als <u>48 Stunden pro Woche</u> arbeiten“	Die Arbeitszeit muss bei 8 Stunden pro Tag und 40 Stunden pro Woche bleiben. Alles, was darüber hinausgeht, muss weiterhin als Überstunden gelten! Die eigentliche Absicht der Arbeitgeber ist doch nur die allgemeine Einführung des 10-Studentages und der 48-Stundenwoche. Der OGBL sagt dazu NEIN!
„keine Verpflichtung zur Samstagsarbeit“	Um die verlorenen Stunden nachzuholen, wird der Druck erhöht , der auf die Arbeitnehmer ausgeübt wird, diese unbezahlten Überstunden zu leisten.
„Der Überstundenzuschlag beträgt 40 % und es soll auch dabei bleiben. Der Grundsatz der Überstunden wird nicht infrage gestellt“	Für die Arbeitgeber gilt eine nachgeholtte Stunde (Schlechtwetterregelung etc.) nicht als Überstunde und wird daher nicht mit Zuschlag bezahlt.
„Gilt die Schlechtwetterregelung, erhalten die Arbeitnehmer 100 % ihres Lohns“	Die Arbeitnehmer sollen nicht mehr 80 % des Schlechtwettergeldes erhalten und das Schlechtwettergeld aus eigener Tasche finanzieren, indem sie mehr Stunden arbeiten, ohne dafür bezahlt zu werden. Dieses System führt zu Lohneinbußen von -520,01€ bis zu -877,79€ pro nachgeholter Woche.
„Wir wollen gut ausgebildete und gut bezahlte Arbeitnehmer“	Die letzte Lohnerhöhung war 2008 und betrug 0,10€. Der OGBL und die Beschäftigten des Sektors sind jedoch ganz anderer Meinung in Bezug auf diese so genannte gute Bezahlung. Zurzeit wird zu vielen Arbeitnehmern der Zugang zur Weiterbildung verwehrt oder schlimmer noch, sie nehmen an der Weiterbildung erfolgreich teil, erhalten aber keine Lohnerhöhung.
Die Arbeitgeber schlagen vor: <ul style="list-style-type: none"> • Erhöhung der <u>Tariflöhne</u>: <ul style="list-style-type: none"> ○ 2009: nichts ○ 2010: nichts ○ 2011: nichts ○ 2012: nichts ○ 2013: 0,5 % ○ 2014: 0,5 % ○ 2015: 0,5 % • Mit dem System der Annualisierung der Arbeitszeit oder • der Einmalzahlung von 300 Euro 	Der OGBL fordert für die Beschäftigten des Sektors: <ul style="list-style-type: none"> • Erhöhung der <u>Tariflöhne und der Reallöhne</u>: <ul style="list-style-type: none"> ○ 2009: 1,0 % ○ 2010: 1,0 % ○ 2011: 1,0 % ○ 2012: 1,5 % ○ 2013: 1,5 % ○ 2014: 1,5 % • Erhöhung des Jahresendbonus um 1 % • Garantierter und allgemeiner Zugang zur Weiterbildung • Verbesserung der Sicherheitsstandards • Einführung einer Laufbahn für Verwaltungs- und technische Mitarbeiter

Lasst euch von den Unwahrheiten der Arbeitgeber nicht hinters Licht führen und unterstützt die Forderungen und die Gewerkschaftsaktion des OGBL. Unser einziges Ziel ist es, die Arbeits- und Lebensbedingungen sowie die Löhne der Beschäftigten des Sektors zu verteidigen!



Romain Daubenfeld

**Alimentation
et Hôtellerie**

Heintz van Landewyck
**Scheitern der
Tarifverhandlungen**

Am Freitag, den 7. Juni scheiterten die Verhandlungen für einen neuen Kollektivvertrag.

Nachdem die Arbeitgeber unannehmbare Bedingungen für die Unterschrift des Kollektivvertrags stellten, verließen sie den Verhandlungstisch.

In einigen Punkten konnte Einigung erzielt werden aber die Direktion vermischte Lohnindexierung mit Lohnerhöhungen.

So schlug die Direktion für das Jahr 2013 eine einmalige Prämienzahlung vor (letztes Angebot: 100 €), sowie für das Jahr 2014 eine Lohnerhöhung von 1,5% **unter der Bedingung, dass das System der Lohnindexierung abgeschafft werde.**

Die OGBL-Vertreter erklärten, dass die automatische Lohnindexierung kein Instrument der Lohnpolitik, sondern lediglich ein Kompensa-

tionsmechanismus zum Erhalt der Kaufkraft ist. Außerdem garantiert die Lohnindexierung den Erhalt des sozialen Friedens.

Die Arbeitnehmerseite verurteilt diese Haltung des Arbeitgebers als skandalöses Verhalten gegenüber seinen Beschäftigten.

Sogar wenn das Unternehmen im Jahr 2013 Investitionen in Höhe von 5.000.000 € in Luxemburg tätigen wird – obwohl, nach Aussage der Direktion, die Geschäftsentwicklung eher mäßig sein soll –, darf man nicht vergessen, dass es sich um ein rentables Unternehmen mit erheblichen Gewinnmargen handelt.

Deshalb haben die Gewerkschaften beschlossen, das Nationale Schlichtungsamt anzurufen. Dies nachdem 95% des Personals ihnen diesbezüglich ein klares Mandat erteilt haben.

Heintz van Landewyck

Échec des négociations collectives

Le vendredi 7 juin 2013, les négociations pour une nouvelle convention collective de travail ont échoué.

Les employeurs ont quitté la table de négociations, après avoir posé des conditions inadmissibles pour la signature d'une nouvelle convention.

Bien que sur certains points nous ayons pu trouver des arrangements, la direction HvL a, dans ladite réunion, fait l'amalgame entre l'indexation des salaires et les augmentations salariales.

Ainsi, la direction a proposé pour l'année 2013 une prime unique (dernière offre: 100 €), et pour l'année 2014 une augmentation salariale de 1,5% **sous condition que le système d'indexation des salaires soit aboli.**

Les représentants de l'OGBL ont

fait valoir que l'indexation automatique des salaires n'est pas un instrument de la politique salariale, mais tout simplement un mécanisme de compensation pour la sauvegarde du pouvoir d'achat. L'indexation des salaires garantit également la paix sociale.

Les représentants des salariés trouvent cette attitude d'un employeur vis-à-vis de ses salarié(e)s tout à fait scandaleuse.

Bien que la société fasse des investissements de 5 000 000 € en 2013, et qu'elle nous informe d'un recul de développement du chiffre d'affaires du site de Luxembourg, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une entreprise rentable avec un bénéfice considérable.

Les syndicats ont décidé de remettre le dossier à l'Office national de conciliation, surtout après que 95% du personnel leur ait donné un mandat clair à aller dans ce sens.



**Imprimeries,
Médias et Culture**



Carole Calmes



Pit Schreiner

**Lettre ouverte à
l'Ambassadeur de la
République Hellénique
au Luxembourg**

Votre Excellence,

C'est avec un profond regret et une grande consternation que nous, en tant que direction syndicale du Syndicat Imprimeries, Médias et



Culture – FLTL de l’OGBL (Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg), avons appris la fermeture des médias publics en Grèce.

Avec cette lettre nous tenons à exprimer notre solidarité claire et nette avec les collègues journalistes grecs, qui se trouvent face à la destruction de leurs emplois.

En notre qualité de direction syndicale du Syndicat Imprimeries, Médias et Culture – FLTL de l’OGBL nous exprimons également notre souci quant au fait que la fermeture des médias publics va réduire le pluralisme médiatique dans le pays.

La Grèce, berceau de la démocratie en Europe, a besoin de davantage, et pas de moins de pluralisme médiatique.

Surtout en ces temps économiquement difficiles que traverse la Grèce, il est important que les journalistes puissent exercer leur métier de manière sereine et sans peur de perdre leur emploi.

Nous demandons au gouvernement grec de retirer avec effet immédiat et sans restriction sa décision de fermer les médias publics.

Nous vous prions, Monsieur l’Ambassadeur, d’agréer nos salutations distinguées.

La direction syndicale du Syndicat Imprimeries, Médias et Culture – FLTL de l’OGBL

Wolter verweigert Entschuldigung für feigen Angriff auf die Pressefreiheit in Luxemburg

Der Vorstand des Syndikats Druck, Medien und Kultur – FLTL des OGBL verurteilt aufs Schärfste die Angriffe des CSV-Abgeordneten Michel Wolter auf die Pressefreiheit in Luxemburg.



Wolter hatte letzte Woche im Parlament nicht nur gedroht, die CSV würde den Quellenschutz einseitig «aufheben», was einem klaren Rechtsbruch gleichkäme, denn der Quellenschutz ist gesetzlich verankert, sondern bereits vorher gegenüber einem Journalisten von Radio 100,7 drohende Äusserungen gemacht: «Dir musst elo gutt oppasse wat der maacht, gleeft mer et!». Auf die Nachfrage was er von den Aussagen der DP hält, dass es nur jemand von der CSV gewesen sein könnte, der Gerüchte über Robert Biever gestreut hat, antwortete Wolter: «Wann dat doten de Niveau ass iwwert dee mer diskutéieren, dann diskutéiere mer an der Chamber iwwert den 100,7. De Mëtten. Gleeft mer dat.»

Diese unverhüllten Drohungen gegenüber einem Presseorgan in Luxemburg sind schlichtweg nicht akzeptabel.

In Deutschland haben ähnliche Bedrohungen gegenüber der Bild-Zeitung zum Rücktritt des damaligen Bundespräsidenten Christian Wulff geführt.

In einer Erklärung sagte Wolter am Montag lediglich, er sei falsch verstanden worden. Entschuldigen wollte er sich für seine massiven verbalen Entgleisungen hinsichtlich des Quellenschutzes jedoch nicht.

Als Vorstand des Syndikats Druck,

Medien und Kultur – FLTL des OGBL fordern wir Herrn Wolter auf, jegliche Art von Drohung gegenüber Radio 100,7 zu unterlassen und sich in aller Form bei Radio 100,7 und seinen Journalisten für seine verbalen Entgleisungen zu entschuldigen.

Stefan Osorio-König

Präsident des Syndikats Druck, Medien und Kultur – FLTL des OGBL

La version française de cet article se trouve sur le site internet de l’OGBL (www.ogbl.lu)

RTL Group, CLT-UFA, BCE

Négociations sur le renouvellement de la convention collective de travail conclues avec succès

En vertu de la bonne collaboration entre le porte-parole OGBL et la «Fräi Lëscht», les négociations longues et parfois difficiles avec la direction de RTL Group, CLT-UFA et BCE ont été récemment conclues avec succès et un avenant a été signé le 25 juin 2013 (voir les détails dans l’Aktuell 3/2013 – page 40).

RTL Group, CLT-UFA, BCE

Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags erfolgreich abgeschlossen.

Durch die gute Zusammenarbeit zwischen dem federführenden OGBL und der „Fräi Lëscht“ konnten die langen und zum Teil schwierigen Verhandlungen mit der Direktion von RTL Group, CLT-UFA und BCE vor kurzem erfolgreich abgeschlossen werden und ein Abkommen wurde am 25. Juni 2013 unterzeichnet (siehe die Details im Aktuell 3/2013 – Seite 40).

Ricoh PSF Luxembourg
**Renouvellement de la
convention collective
de travail**

En date du 31 mai 2013, le renouvellement de la convention collective de travail pour les salariés de Ricoh PSF Luxembourg vient d'être signé entre les syndicats OGBL et LCGB d'une part, et la direction de Ricoh PSF Luxembourg, d'autre part. Les parties ont pu trouver un accord sur les améliorations suivantes:

Services et Energie



Carole Calmes

Pit Schreiner

- mise en place d'un congé social;
- augmentation des indemnités de départ en cas de licenciements économiques;

- attribution d'un jour de congé supplémentaire pour raisons familiales;
- révision et amélioration de la prime unique liée au résultat (Trading Profit);
- toutes les autres dispositions de la convention collective restent inchangées.

La convention collective a une durée de 35 mois et couvre la période du 1^{er} mai 2012 jusqu'au 31 mars 2015.

I N V I T A T I O N

Le Syndicat Services et Energie et
le Syndicat Imprimeries, Médias et Culture – FLTL

invitent leurs membres à une

Soirée conviviale des syndicats

«Services et Energie» et «Imprimeries, Médias et Culture – FLTL»

qui aura lieu jeudi, le 26 septembre 2013

à partir de 18h00 à la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette

62, bd J.F. Kennedy (entrée: Restaurant «Bairrada»)

Ordre du jour: Présentation du programme électoral – Agape

E I N L A D U N G

Das Syndikat Dienstleistungen und Energie und
das Syndikat Druck, Medien und Kultur – FLTL

laden ihre Mitglieder zu einem

Geselligen Syndikatsabend

„Dienstleistungen und Energie“ und „Druck, Medien und Kultur – FLTL“ ein

am Donnerstag, den 26. September 2013

ab 18.00 Uhr in der Maison du Peuple in Esch/Alzette

62, bd J.F. Kennedy (Eingang: Restaurant „Bairrada“)

Tagesordnung: Vorstellung des Wahlprogramms – Essen



**Sidérurgie
et Mines**

Jean-Claude Bernardini

ArcelorMittal

Convention collective

Conciliation et actions syndicales

Le jeudi 20 juin, nous avons organisé une réunion de notre commission tarifaire. Cette réunion a largement dépassé toutes nos attentes et ceci tant au niveau de la participation de nos militants qu'au niveau de la qualité des interventions. Nous tenons à remercier tous les participants et nous comptons sur leur engagement et leur présence lors des prochaines réunions et actions.

En quelques mots, notre secrétaire syndical a tout d'abord rappelé l'enjeu des négociations actuellement en cours et a fait l'historique des douze dernières réunions organisées dans le cadre du renouvellement de la convention collective en insistant sur les revendications principales de la direction.

Confrontés à la volonté prédatrice, l'attitude intransigeante, destructrice et hautaine dont fait preuve la direction dans la négociation de la

nouvelle convention collective, nos négociateurs sont tout logiquement arrivés à la conclusion que cette même direction n'a pas vraiment envie de négocier. Elle mène tout simplement une croisade idéologique empreinte des pires excès de l'ultralibéralisme. Son crédo: travaillez plus, gagnez moins et surtout taisez-vous et faites ce que je dis ...

Les délégués présents lors de la commission tarifaire ne sont pas dupes et ils ont, à une écrasante majorité, donné mandat à nos négociateurs pour saisir l'Office national de Conciliation. Sur 160 participants à la réunion, 157 se sont prononcés pour la démarche de conciliation assortie d'actions syndicales.

Notre mandat est donc clair, le combat que nous devons mener également. Ensemble nous réussissons.

Les photos ont été prises lors de la réunion.

ArcelorMittal

Kollektivvertrag

Schlichtung und gewerkschaftliche Aktionen

Für Donnerstag, den 20 Juni hatten wir eine Tarifkommission einberufen. Diese Zusammenkunft übertraf bei weitem unsere Erwartungen, dies sowohl was die Teilnehmerzahl der Militanten als auch was die Hochwertigkeit der Redebeiträge anbelangte. Wir danken allen Teilnehmern und zählen auf ihr Engagement und ihre Anwesenheit bei künftigen Treffen und Aktionen.

In kurzen Worten erinnerte unser Zentralsekretär daran, was bei den aktuellen Verhandlungen auf dem Spiel steht und hat dann die zwölf letzten im Rahmen der Erneuerung des Kollektivvertrags stattgefundenen Verhandlungsrunden Revue passieren lassen. Dabei erläuterte

er die hauptsächlichen Forderungen der Direktion im Detail.

Angesichts der unnachgiebigen Haltung, des gierigen Vorgehens, der zerstörerischen und überheblichen Haltung der Direktion in den Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags, sind unsere Unterhändler logischerweise zur Schlussfolgerung gelangt, dass diese Direktion schlicht und einfach nicht verhandeln will. Sie führt ganz eindeutig einen ideologischen Kreuzzug, der geprägt ist von den schlimmsten Auswüchsen des Ultraliberalismus. Ihr Kredo: arbeitet mehr, verdient weniger vor allem „schweigt und tut, was euch aufgetragen wird“.

Doch die an der Tarifkommission anwesenden Delegierten ließen sich nicht täuschen und erteilten unseren Unterhändlern mit überwältigender Mehrheit das Mandat das nationale Schlichtungsamt zu befragen. Von 160 Teilnehmern an der Tarifkommission sprachen sich 157 für die Schlichtung kombiniert mit gewerkschaftlichen Aktionen aus.

Unser Mandat ist also klar, der Kampf, den wir führen müssen, ebenso. Zusammen werden wir zu einem guten Ende kommen.

Die Fotos wurden bei Gelegenheit der Tarifkommission aufgenommen.





**Services
publics**

Christian Sikorski

Südgemeindenkollektivvertrag **Der OGBL informiert das Personal des Sozial- und Erziehungs- wesens in den Südge- meinden**

Seit Februar 2013 informieren die Delegierten des Syndikats öffentliche Dienste, das Personal der Kinderbetreuungsstrukturen in den Südgemeinden über die anstehenden Kollektivvertragsverhandlungen.

Personalversammlungen fanden in den Gemeinden Kayl/Tetingen, Bettemburg, Differdingen, Sanem/Beles, Esch/Alzette und Petingen statt. Die Personalversammlungen waren stets gut besucht und zogen sich weit über die vorgesehenen 90 Minuten hinaus.

Folgende Themen wurden angesprochen:

- die Auswirkungen des Einheitsstatuts für die Arbeitnehmer auf

die Gestaltung ihrer Lohn- und Arbeitsbedingungen;

- die Wichtigkeit eines einheitlichen Kollektivvertrags, eines gemeinsamen Vertrags für alle Arbeitnehmer der Gemeinden;
- die Angliederung der kommunalen Kollektivverhandlungen an die Gehälterabkommen im öffentlichen Dienst;
- die Auswirkungen der angehenden Gehälterreform im öffentlichen Dienst auf die Laufbahnen;
- die Rolle der Personaldelegierten, Tarifkommissionen und Verhandlungskommissionen im Gestaltungs- und Verhandlungsprozess bei den Kollektivvertragsverhandlungen;
- die Wichtigkeit einer paritätischen Vertretung aller privatrechtlichen Berufsgruppen in den Personaldelegationen;
- die Sozialwahlen in den Betrieben und die Berufskammerwahlen im November 2013.

Das sozio-educative Personal gab dem OGBL als federführende Gewerkschaft das Mandat folgende Forderungen in den Forderungskatalog einzuschließen:

- den bestehenden „Gemeindearbeiterkollektivvertrag“ mit anderen in der Gemeinde anwendbaren Kollektivverträgen, wie z.B.

den SAS-KV des sozio-educativen und Pflegepersonal, zu einem neuen für alle Gemeindearbeitnehmer gültigen, einheitlichen Kollektivvertrag zu vereinen;

- Anwendung des für die Berechnung der Löhne der Gemeindebeamten geltenden Punktwerts;
- Einführung der Laufbahn des «Aidant-social» für jene Mitarbeiter(innen), die wegen ihrer Schulbildung nicht in den Genuss einer anderen Laufbahn kommen;
- Anerkennung der seit langem überfälligen Aufwertung der Laufbahnen;
- positive Anpassung der Lohn- und Arbeitsbestimmungen aller betroffenen Personalkategorien.

OGBL organisiert den Sozialdialog **Unzufriedenheit beim Personal in den Kinder- betreuungsstrukturen der Gemeinde Differdingen**

Das eigentliche Ziel, nämlich eine Verbesserung der Arbeits- und Urlaubszeitgestaltung, wurde durch die zentrale Organisation des Ersatzpersonals in den Empfangsstrukturen der Gemeinde Differdingen verfehlt. Anträge auf Urlaub werden sehr spät behandelt, liegen wochenlang in der Schwebe und werden meistens abgelehnt. Die Delegierten des OGBL organisierten 2 Personalversammlungen anlässlich derer das Personal ebenfalls einen mangelnden Sozialdialog mit den Verantwortlichen der Empfangsstrukturen beanstandete.

Nach massivem Druck der OGBL-Delegierten empfing Bürgermeister Meisch eine Vertretung des Personals der Empfangsstrukturen und die OGBL-Delegierten zu einem konstruktiven Gespräch.





Beschlossen wurde:

- die Aufnahme des Sozialdialogs mit den Verantwortlichen der Empfangsstrukturen;
- das Einsetzen von mindestens einer festen Ersatzperson pro Betreuungsstätte;
- das Einrichten eines Co-Verantwortlichen;
- ein einheitliches Ersatzsystem mit besonderem Fokus auf die Belange der Kinder;
- den weiteren Ausbau der Kinderbetreuungsstrukturen.

Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti

Danièle Nieves

Formation professionnelle

Le SEW demande une remise en question générale de la réforme

Devant les problèmes qui continuent de s'accumuler dans la formation professionnelle réformée et tout particulièrement au niveau de la formation du technicien, le SEW fait les constatations suivantes:

- le nouveau diplôme de technicien se trouve fortement dévalorisé par rapport à l'ancien (élimination de l'accès automatique aux études supérieures, détérioration des compétences en langues et en mathématiques, contenus didactiques dégradés des modules professionnels);
- les passerelles vers le régime technique deviennent quasiment impraticables sauf à accepter une perte sèche de deux années d'études (seulement la réussite d'une classe de 13^e du régime de technicien permet une admission conditionnelle en 12^e régime technique). Cette situation risque d'empirer avec le projet de réforme du lycée qui prévoit de sortir la formation professionnelle du nouvel enseignement dit général (actuel EST);
- l'organisation modulaire crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Faute de personnel, de locaux et de leçons disponibles dans l'horaire, les lycées techniques ne peuvent offrir les rattrapages dont les élèves auraient besoin. Voilà pourquoi ceux-ci traînent derrière eux des lacunes qui s'accumulent et qu'ils n'arriveront plus à combler.
- le passage obligé par des modules préparatoires pour pouvoir accéder aux études supérieures va barrer l'accès aux études post-secondaires à

de nombreux futurs techniciens. Alors que toutes les études nationales et internationales montrent que la grande majorité des emplois futurs se situe au niveau Bac+, le MENFP s'engage, sur le dos de milliers d'élèves, dans une direction diamétralement opposée.

Devant l'immobilisme des responsables de la formation professionnelle, le SEW a décidé de porter ses revendications devant le grand public.

- Les contenus des modules de la formation du technicien doivent être revalorisés (acquisition d'un niveau linguistique adéquat, réintroduction d'un cours de mathématique de base, retour sur un enseignement professionnel interdisciplinaire et progressif) et les objectifs primaires de cette formation doivent être redéfinis dans le sens d'un accès automatique aux études supérieures sans passer par des modules préparatoires.
- La loi portant réforme de la formation professionnelle doit être revue de fond en comble, en intégrant dans cette révision l'enseignement par modules et l'évaluation par compétences.
- La formation professionnelle ne doit pas redevenir un enseignement à part, à côté de l'ESC (enseignement secondaire classique) et de l'ESG (enseignement secondaire général), tel que cela est prévu dans le projet de réforme du lycée. Le SEW refuse ce retour en arrière, qui nous ferait revenir au ghetto de l'ancienne «École professionnelle» d'avant la loi de 1979.

La formation professionnelle doit continuer à faire partie intégrante de l'EST.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach

Nora Back

Effectifs dans le secteur hospitalier

La méthode de calcul entraîne un résultat irréaliste

En janvier de cette année, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a fermement critiqué le fait que l'on puisse lire dans des communiqués de presse qu'il y aurait 46,31 postes de trop (c'est-à-dire autant d'emplois en trop) dans les hôpitaux luxembourgeois, qui devraient être supprimés au cours des cinq prochaines années du fait des départs naturels à la retraite. Le syndicat professionnel compétent de l'OGBL a réagi à cela dans le cadre d'une prise de position officielle, en indiquant que l'on ne pouvait en aucun cas parler d'un «excès de personnel», bien au contraire. Une rencontre a également eu lieu à ce sujet avec le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, à l'occasion de laquelle le syndicat a encore une fois attiré l'attention sur sa position.

Maintenant, six mois plus tard, on peut lire dans la presse exactement les mêmes déclarations de la part de la CNS qu'au début de l'année concernant les suppressions de postes prévues dans les hôpitaux.

On est donc en droit de se demander si les milliers de salariés du secteur hospitalier luxembourgeois sont ici victimes d'un jeu de ping-pong.

Rappelons une nouvelle fois que la

revendication du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs repose sur une politique du personnel progressiste: il est nécessaire qu'il y ait du personnel soignant qualifié et en nombre suffisant pour garantir un accès aux soins médicaux à tous.

Il n'y a pas trop, mais trop peu de personnel!

Depuis des années, le syndicat souligne que l'instrument utilisé pour mesurer l'activité ou pour calculer les postes dans le secteur des soins pose d'énormes problèmes. En 2008, l'utilisation de l'instrument de calcul a été modifiée; celui-ci a depuis perdu toute sa transparence et ne permet plus aucune visibilité dans les calculs. Le résultat, c'est-à-dire le besoin réel en personnel, n'est donc plus accessible, plus analysable, et n'est de ce fait plus compréhensible non plus.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a depuis toujours signalé les dysfonctionnements en matière de calcul des postes, souligne régulièrement le **manque de personnel dans diverses structures hospitalières**, demande des effectifs minimaux dans certains secteurs et refuse donc catégoriquement toute tendance à la suppression de postes dans le domaine des soins.

Personalbestand im Krankenhauswesen

Berechnungsmethode führt zu unrealistischem Ergebnis

Im Januar dieses Jahres hat das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen stark kritisiert, dass in Pressemitteilungen zu lesen war, in den luxemburgischen Krankenhäusern würden 46,31 Posten – also Arbeitsplätze – zu viel bestehen, welche über natürliche Abgänge in den

nächsten 5 Jahren abgebaut werden sollen. Das zuständige Berufssyndikat des OGBL hat in einer öffentlichen Stellungnahme reagiert und darauf hingewiesen, dass keinesfalls von einem „Personalüberschuss“ die Rede sein kann, ganz im Gegenteil. Es fand ebenfalls eine Unterredung zu diesem Thema mit Gesundheits- und Sozialminister Mars Di Bartolomeo statt anlässlich derer das Syndikat nochmals auf seine Position aufmerksam gemacht hat.

Nun, sechs Monate später, muss man in der Presse genau die gleichen Mitteilungen seitens der CNS über den geplanten Personalabbau in den Krankenhäusern lesen wie Anfang des Jahres.

Die Frage muss erlaubt sein, ob hier Pingpong mit den tausenden Beschäftigten des Luxemburger Krankenhauswesens gespielt wird?

Demnach nochmals zur Erinnerung: die Forderung des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen beruht auf einer fortschrittlichen Personalpolitik mit qualifiziertem und ausreichendem Pflegepersonal so dass ein einheitlicher Zugang zur medizinischen Pflege garantiert wird.

Nicht zu viel, sondern zu wenig Personal!

Seit Jahren weist das Syndikat darauf hin, dass das Instrument zur Messung der Aktivität bzw. der Berechnung der Personalstellen im Pflegebereich enorme Probleme aufwirft. Im Jahre 2008 ist die Anwendung des Berechnungsinstruments dahingehend abgeändert worden, dass es seitdem absolut intransparent ist und jegliche Einsicht in die Berechnungen verweigert wurde. Das Resultat, also wie viel Personal real benötigt wird, ist demnach nicht mehr einsehbar, nicht mehr analysierbar und somit auch nicht mehr nachvollziehbar.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL hat seit jeher auf die Missstände in der Personalstellenberechnung hingewiesen, unterstreicht immer wieder den **Personalmangel in verschiedenen Krankenhausstrukturen**, fordert für bestimmte Bereiche Minimalbesetzungen und lehnt somit jegliche Tendenz zu einem Stellenabbau in der Pflege kategorisch ab.

Hinzu kommt die Tatsache, dass seit Einführung des PRN-Systems nur 82% der nachweislich durchgeführten, dokumentierten und aus Sicht der Kontrollinstanzen für den Patienten notwendigen Maßnahmen refinanziert werden und somit immer eine ‚Unterbesetzung‘ besteht.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL fordert die aktuelle Berechnungsmethode (PRN 6.0) durch ein Aktivitätsmessungsinstrument zu ersetzen welches wieder Transparenz und realistische Personalberechnungen zu 100 Prozent gewährleistet. Dies im Sinne einer qualitativ hochwertigen Pflege zugunsten der Patienten des luxemburgischen Krankenhauswesens!

Les Jardins d'Alysea

Elections des délégués du personnel: tous les mandats pour l'OGBL

Lors des élections d'une délégation du personnel chez «Les Jardins d'Alysea» à Crauthem, l'OGBL a obtenu la totalité des 6 mandats.

Ce résultat confirme une fois de plus la confiance des salariés dans l'OGBL, syndicat porte-parole dans le secteur soins et services sociaux luxembourgeois. L'OGBL soutiendra la nouvelle délégation élue avec tous les moyens nécessaires afin de défendre au mieux les intérêts des salariés de «Les Jardins d'Alysea Soins» et «Les Jardins d'Alysea Services».

Les délégués du personnel sont:

Les Jardins d'Alysea Soins:

Roger Ligier, Lila Natale, Valérie Bastuck et Brigitte Tholey

Les Jardins d'Alysea Services:

Nathalie Gradante et Stéphanie Tedesco

Les Jardins d'Alysea

OGBL gewinnt alle Mandate bei den Delegationswahlen

Bei den Delegationswahlen bei „Les Jardins d'Alysea“ in Crauthem hat der OGBL alle 6 Mandate gewonnen.

Dieses Resultat bestätigt erneut, dass die Beschäftigten vollstes Vertrauen in den OGBL als federführende Gewerkschaft im luxemburgischen Pflege- und Sozialsektor haben. Der OGBL wird der gewählten Personaldelegation mit der nötigen Unterstützung zur Seite stehen und die Interessen der Beschäftigten von „Les Jardins d'Alysea Soins“ und „Les Jardins d'Alysea Services“ vertreten.

Die Personalvertreter sind:

Les Jardins d'Alysea Soins:

Roger Ligier, Lila Natale, Valérie Bastuck et Brigitte Tholey

Les Jardins d'Alysea Services:

Nathalie Gradante et Stéphanie Tedesco

Entrevue avec l'Association luxembourgeoise des aides-soignants (ALAS)

Le 16 mai 2013 a eu lieu une entrevue entre l'exécutive du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs et une délégation de l'Association luxembourgeoise des aides-soignants (ALAS) dans les locaux de l'OGBL à Esch-sur-Alzette. La réunion a porté sur les possibilités de renforcement des revendications de l'ALAS, concernant surtout le respect des attributions de chaque profession de santé. Dans ce contexte a également été discuté de la collaboration OGBL-ALAS à l'avenir, et donc du renouvellement de l'accord de coopération entre le Syndicat Santé, Services sociaux et l'ALAS. D'autres réunions sont planifiées afin de se tenir au courant des entrevues avec le ministre de la Santé et afin de finaliser l'accord de coopération.



Treffen mit der Association luxembourgeoise des aides-soignants (ALAS)

Am 16. Mai 2013 fand in den Räumlichkeiten des OGBL in Esch-Alzette ein Treffen zwischen der Exekutive des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen und einer Delegation der Association luxembourgeoise des aides-soignants (ALAS) statt. Das Thema der Sitzung war die Stärkung der Forderungen der ALAS, hauptsächlich was das Einhalten der Aufgabenbereiche der verschiedenen Gesundheitsberufe anbelangt. In diesem Kontext wurde auch über die zukünftige Zusammenarbeit zwischen OGBL und ALAS diskutiert, und somit auch über die Erneuerung des Kooperationsvertrages zwischen dem Syndikat Gesundheit und Sozialwesen und der ALAS. Weitere Treffen sind geplant um sich gegenseitig auf dem Laufenden zu halten über Treffen mit dem Gesundheitsminister und um den Kooperationsvertrag zu finalisieren.



Le 11 juin 2013, l'OGBL a organisé une distribution de tracts pour une dimension sociale de l'Union européenne et contre la politique d'austérité devant le Centre hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) à Esch/Alzette



Centre de Transfusion sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Signature de la Convention collective

La convention collective de travail du Centre de Transfusion sanguine de la Croix-Rouge a été renouvelée pour une durée de trois ans pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Après des négociations qui se sont déroulées dans un climat constructif, l'accord a été signé par la direction et le Syndicat Santé Services sociaux et éducatifs de l'OGBL, seul syndicat représenté dans l'entreprise, le 26 juin 2013.

La nouvelle CCT prévoit notamment:

- l'introduction d'une organisation du temps de travail en continu au Laboratoire, en remplacement du système de permanences existant;
- l'augmentation de l'allocation de fin d'année de 92,8 % à 95 % du traitement de base dû pour le mois de décembre de l'année en cours à partir de l'année 2013;
- l'octroi d'un jour de congé supplémentaire pour les salariés âgés de plus de 55 ans, à partir du 1er janvier 2013;
- la mise en place d'une version coordonnée de la CCT qui intègre les avenants, et qui met à jour le texte par rapport au statut unique et par rapport aux références légales en vigueur.

Bluttransfusionszentrum des luxemburgischen Roten Kreuzes

Erneuerung des Kollektivvertrags

Der Kollektivvertrag des „Centre de transfusion sanguine“ des luxemburgischen Roten Kreuzes ist für eine Dauer von drei Jahren erneuert worden, vom 1. Januar 2012 bis zum 31. Dezember 2014. Das Abkommen wurde am 26. Juni 2013 nach einigen konstruktiven Verhandlungen zwischen der Direktion und dem Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL, einzige Gewerkschaft in dem Betrieb, unterschrieben.

Der neue Kollektivvertrag sieht folgende Verbesserungen vor:

- die Einführung für das Laboratorium eines Schichtdienstes, an Stelle des bisherigen Bereitschaftsdienstes;
- ab 2013 eine Erhöhung der Jahresendzulage von 92,8 % auf 95 % des Grundgehalts von Dezember;
- einen zusätzlichen Urlaubstag für Arbeitnehmer ab 55 Jahren, ab dem 1. Januar 2013;
- eine Neufassung des Kollektivvertrags der alle Zusatzabkommen beinhaltet, sowie eine Aktualisierung des Textes laut Einheitsstatut und der aktuellen Gesetzgebung vornimmt.

Dernière minute

La délégation du personnel de HELP / Doheem versuergt

Dans le numéro précédent de l'Aktuell nous avons présenté le nouveau local où siègent les deux délégations du personnel de la Croix Rouge (Croix rouge et Help).

Voici maintenant pour information également les contacts des délégués HELP / Doheem versuergt:

Die Personaldelegation von HELP / Doheem versuergt

In der letzten Ausgabe des Aktuell haben wir die neuen Räumlichkeiten der beiden Croix-Rouge Personaldelegationen (Croix rouge und Help) vorgestellt

Hier auch zur Informationen die Kontaktinfos der Personaldelegation von HELP / Doheem versuergt

- Marc Steffes, président, DE/FR, gsm: +352/621157645;
 Claudine Ponath, vice-présidente, DE/FR, gsm: +352/621212133
 Stefan Roth, secrétaire, délégué à la sécurité, DE, gsm: +49/1754144811
 Marie-Christine Bruxmeier, déléguée à l'égalité, FR, gsm: +33/607287759
 J.-M. Barberio, secrétaire, délégué à la sécurité, FR, gsm: +33/682000405



Hinten von links nach rechts: Marc Steffes, Stefan Roth, Jean-Michel Barberio
 Vorne von links nach rechts: Claudine Ponath, Marie-Christine Bruxmeier, Marie-Anne Scalisse

Les ascensoristes sont mobilisés pour leur convention collective

L'OGBL, en tant que syndicat majoritaire et porte-parole, a organisé une réunion de mobilisation au sujet de la négociation de la convention collective des installateurs d'ascenseurs au Casino de Bonnevoie. La forte présence démontre la volonté des salariés de défendre et d'améliorer leur convention.

Lors de la réunion, les salariés ont confirmé soutenir les revendications de l'OGBL qui incluent des revalorisations salariales et des améliorations au niveau de la prime de fin d'année. Les ascensoristes se sont également exprimés contre toute dégradation au niveau de leur convention et ils sont déterminés à suivre l'OGBL dans l'organisation d'actions syndicales si cela s'avère nécessaire.



LA CHAMBRE DES SALARIÉS AGIT DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS ET RETRAITÉS

Que vous soyez salarié actif ou retraité, luxembourgeois ou étranger, résident ou frontalier, la Chambre des salariés est votre chambre professionnelle au Grand-Duché. En novembre, participez à l'élection de ses membres pour:

- ♦ faire valoir vos droits lors des décisions sociales et politiques;
- ♦ défendre vos intérêts par le biais d'une institution forte et crédible;
- ♦ fortifier une institution au service de tous les salariés, qui vous forme et informe tout au long de votre carrière.

JE VAIS VOTER

ÉLECTIONS CHAMBRE DES SALARIÉS NOVEMBRE 2013

www.csl.lu

Neue Broschüre zu den Studentenjobs

Praktische Informationen und Tipps für Schüler und Studenten



Taina Bofferding
Verantwortliche der
Jugendabteilung des
OGBL

Du suchst einen Ferienjob? Du möchtest etwas Geld verdienen, Erfahrungen sammeln, deinen Lebenslauf aufwerten, die reale Berufswelt beschnuppern, oder du hast andere Gründe dafür? Und du fragst dich: Wann darf ich arbeiten? Unter welchen Bedingungen? Auf welchen Lohn habe ich Anrecht? ...

Diese Broschüre stellt die gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen betreffend die Studentenjobs (Verträge, Arbeitsbedingungen, Entlohnung ...) im Detail vor. Auch gibt sie Aufschluss über die Implikationen der Studentarbeit in Sachen soziale Sicherheit und gibt sogar Tipps zur Studentenjobsuche.

- ▶ Lade die Broschüre auf der Website der OGBL-Jugendabteilung herunter: <http://www.ogbl.lu/jeunes/>
- ▶ Bestelle dein Exemplar bei der Jugendabteilung: jeunes@ogbl.lu



Le département des jeunes de l'OGBL présente sa nouvelle publication sur les jobs d'étudiants

Tu cherches un job pendant les vacances pour gagner de l'argent, accroître tes expériences, améliorer ton CV, goûter aux réalités du monde du travail ou pour d'autres raisons? Et tu te demandes quand tu peux travailler? Sous quelles conditions? Pour quel salaire?...

Cette brochure détaille toutes les dispositions légales et réglementaires entourant le travail des étudiants (contrats, conditions de travail, rémunération,...). Elle précise également les implications du travail étudiant en matière de sécurité sociale et fournit même des conseils pour ta recherche d'un job d'étudiant.

- ▶ télécharge la brochure sur le site de l'OGBL-Jeunes <http://www.ogbl.lu/jeunes/>
- ▶ commande ton exemplaire auprès du département des jeunes jeunes@ogbl.lu

Assemblée générale du Département des Immigrés

L'assemblée générale annuelle du Département des Immigrés de l'OGBL a eu lieu le samedi 8 juin 2013 dans les locaux du CEFOS à Remich.

Ont participé à cette assemblée 55 délégués, en représentation de 5 comités régionaux (Nord, Centre/Moselle, Dudelange, Differdange/Rodange et Esch/Rumelange).

Les délégué(e)s ont analysé les activités réalisées pendant la période 2012/2013.

L'assemblée générale a approuvé deux résolutions:

- une résolution urgente sur la situation calamiteuse dans le Consulat et l'Ambassade du Portugal;
- une résolution du jour intitulée «La crise: nous avons déjà payé assez».

Les deux résolutions et le rapport d'activités peuvent être consultés ou téléchargés sur le site de l'OGBL: <http://www.ogbl.lu/departement-des-immigres/>

L'assemblée a été clôturée par un exposé du président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, sur les élections sociales de 2013 et les défis de l'OGBL.



Aide financière de l'Etat pour études supérieures

L'OGBL constate que toute l'argumentation de l'Etat s'est écroulée

Par son arrêt du 20 juin 2013, la Cour de Justice de l'Union européenne vient de donner un sérieux camouflet au gouvernement luxembourgeois et à son ancien ministre François Biltgen en disant que la réglementation luxembourgeoise sur l'aide financière de l'Etat va au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif poursuivi par le gouvernement, à savoir la promotion de la poursuite d'études supérieures et l'augmentation significative de la proportion des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur résidant dans ce pays.

Selon la Cour, la condition de résidence figurant dans la loi sur l'aide financière fait en effet obstacle à la prise en compte d'autres éléments potentiellement représentatifs du degré réel de rattachement du demandeur de l'aide financière à la société ou au marché du travail luxembourgeois, tels que le fait que l'un des parents, qui continue de pourvoir à l'entretien de l'étudiant, est un travailleur frontalier, qui occupe un emploi durable au Luxembourg et y a déjà travaillé depuis une durée significative.

Le gouvernement luxembourgeois est dès lors invité à changer la loi en question de façon à faire bénéficier les enfants des travailleurs frontaliers de l'aide financière, à l'avenir mais aussi rétroactivement, du moment que leurs demandes en octroi de l'aide ont été refusées

à tort par le gouvernement. Le cas échéant, une action en responsabilité civile pourra être engagée par les étudiants en question pour violation du droit communautaire.

L'arrêt de la Cour fait suite à un renvoi préjudiciel de la part du tribunal administratif qui devra à son tour trancher la question en suivant les lignes de conduite figurant à l'arrêt. Ce jugement ne pourra cependant intervenir que dans quelques mois après de nouveaux débats devant le tribunal administratif.

Pour l'OGBL, notre pays aurait pu éviter cette humiliation. Il est regrettable que le gouvernement n'ait donné aucune suite aux demandes à répétition de l'OGBL visant à chercher une solution politique à ce dossier afin d'éviter un fiasco judiciaire prévisible dès le début.

En effet, dès l'adoption de la loi en juillet 2010, l'OGBL a été le premier à avertir le gouvernement et la Commission européenne de son caractère discriminatoire flagrant par rapport aux enfants des frontaliers. Et dès les premiers recours, l'OGBL a appelé le gouvernement à modifier la loi. Car, il est inconcevable que dans un pays de l'Union européenne le droit communautaire, notamment en matière de prestations et d'avantages sociaux, ne s'applique pas de la même façon à tous les travailleurs, résidents ou non.

Quelles démarches à suivre maintenant?

Nonobstant l'arrêt de la CJUE confirmant l'argumentation de l'OGBL, la procédure y relative n'est pas encore achevée, puisque le tribunal administratif devra encore formellement annuler les décisions de refus qui ont été prononcées par le CEDIES.

Ceci prendra probablement de nouveau plusieurs mois et ne sera donc pas fait avant le début de l'année académique 2013-2014, sauf décision rapide de régularisation concernant les dernières années par le gouvernement.

Actuellement, l'OGBL a connaissance de trois cas de figure: d'une part, les demandeurs qui ont fait un recours judiciaire suite au refus de l'aide financière, d'autre part ceux qui n'ont pas fait de recours suite à un refus, mais qui ont fait la demande pour obtenir l'aide financière, et enfin ceux qui ont fait leur demande

suivant nos instructions, mais pour qui la remise du formulaire de demande officiel a été refusée et lesquels n'ont donc pas reçu un refus formel de la part de l'administration concernée.

Quant à l'annonce de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Martine Hansen, que la bourse ne sera versée qu'à celles et ceux qui ont introduit un recours en justice, l'OGBL tient à préciser que l'Etat a également une responsabilité par rapport aux autres demandeurs.

Afin d'éviter une procédure supplémentaire quant à ces autres cas, l'OGBL a demandé une entrevue avec la ministre en question. D'ici là, nous ne pouvons pas fournir plus d'informations, mais, bien entendu, nous allons vous informer de toute évolution significative dans ce dossier.

Enfin, en ce qui concerne l'année académique 2013-2014, d'après le site internet du CEDIES, rubrique «Obtenir des aides financières», sous-rubrique «Prêt et bourses», et d'après leur publication «Brochure Aide financière», le formulaire de demande doit être

téléchargé sur le site dans la rubrique «Formulaires» entre le 1^{er} août 2013 et le 31 octobre 2013 et doit impérativement être renvoyé pour le 30 novembre 2013 au plus tard (formulaire complété et pièces justificatives).

L'OGBL met en garde contre des décisions précipitées

Compte tenu de l'arrêt de la Cour de Justice européenne (CJUE) du 20 juin 2013 d'après lequel le gouvernement luxembourgeois est invité à changer la loi sur l'aide financière pour études supérieures dans le but d'éliminer tous les éléments discriminatoires par rapport aux enfants des frontaliers, l'OGBL a sollicité une entrevue urgente avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Martine Hansen.

Pour l'OGBL il est de la plus haute importance que cette fois-ci le gouvernement se donne suffisamment

de temps pour élaborer une solution équilibrée, juste, durable et qui respecte à la fois le droit communautaire et d'autres critères, et ce dans le dialogue avec tous les acteurs concernés.

Il serait intolérable que le gouvernement opte encore une fois dans la hâte pour une solution purement comptable qui révélerait plus tard de nouveaux problèmes n'ayant pas été envisagés.

Staatliche Studienbeihilfe

Argumentation der Regierung für den OGBL zusammengebrochen



Mit seinem Urteil vom 20. Juni 2013 hat der Europäische Gerichtshof die luxemburgische Regierung und ihren ehemaligen Minister François Biltgen schwer gedommt. Laut EuGH geht die luxemburgische Regelung zur staatlichen Studienbeihilfe über das hinaus, was zur Erreichung des von der Regierung verfolgten Ziels notwendig ist, d. h. die Förderung der Hochschulausbildung und die wesentliche Erhöhung der Anzahl der in Luxemburg ansässigen Personen mit Hochschulabschluss.

Tatsächlich verhindert das Wohnsitzerfordernis im Gesetz über die Studienbeihilfe nach Ansicht des Gerichtshofs die Berücksichtigung anderer potenziell repräsentativer Elemente für den tatsächlichen Grad der Verbundenheit des Antragstellers mit der luxemburgischen Gesellschaft oder dem luxemburgischen Arbeitsmarkt, wie etwa den Umstand, dass ein Elternteil, der für den Studierenden weiter unterhaltspflichtig ist, ein Grenzgänger ist, der in Luxemburg dauerhaft einer Tätigkeit nachgeht, und das bereits seit geraumer Zeit.

Die luxemburgische Regierung ist nun aufgerufen, das betreffende Gesetz zu ändern, um den Kindern der

Grenzgänger die finanzielle Beihilfe zu gewähren. Dies gilt nicht nur künftig sondern auch rückwirkend ab dem Zeitpunkt, zu dem ihre Anträge auf Beihilfe von der Regierung zu Unrecht abgelehnt worden waren. Die betroffenen Studenten können gegebenenfalls eine Zivilklage wegen Verstoßes gegen das Gemeinschaftsrecht anstrengen.

Das Urteil des Gerichtshofes erfolgt im Anschluss an ein Ersuchen um Vorabentscheidung vonseiten des Verwaltungsgerichts, das nun seinerseits das Problem durch Umsetzung der im Urteil genannten Anweisungen bewältigen muss. Das Urteil kann jedoch erst in ein paar Monaten im Anschluss an neue Verhandlungen vor dem Verwaltungsgericht in Kraft treten.

Der OGBL ist der Meinung, dass unser Land diese Demütigung hätte verhindern können. Es ist bedauernd, dass die Regierung den wiederholten Forderungen des OGBL hinsichtlich der Suche nach einer politischen Lösung dieses Problems zur Verhinderung des von Beginn an absehbaren juristischen Fiaskos kein Gehör geschenkt hat.

Tatsächlich wies der OGBL nach der Verabschiedung des Gesetzes im Juli 2010 die Regierung und die Europäische Kommission als erste Organisation auf dessen diskriminierende Natur gegenüber den Kindern der Grenzgänger hin. Und als die ersten Rechtsmittel eingelegt wurden, forderte der OGBL die Regierung zur Änderung des

Gesetzes auf. Denn es ist unvorstellbar, dass in einem Land der Europäischen Union das Gemeinschaftsrecht, insbesondere im Hinblick auf soziale Leistungen und Vorteile, nicht für alle Arbeitnehmer gilt, ob nun gebietsansässig oder nicht.

Welche Schritte müssen nun unternommen werden?

Ungeachtet des EuGH Urteils, welches die Argumentation des OGBL bestätigt hat, ist das Verfahren noch nicht abgeschlossen, weil das Verwaltungsgericht nun noch die durch den CEDIES ergangenen Ablehnungsbescheide formell annullieren muss.

Dies wird wahrscheinlich wieder mehrere Monate dauern, und wird nicht vor dem Beginn des akademischen Jahres 2013-2014 vorgenommen werden, außer wenn seitens der Regierung schnell eine Entscheidung bezüglich der Regularisierung der Studienbeihilfen für die letzten Jahre getroffen wird.

Derzeit sind dem OGBL drei unterschiedliche Fälle bekannt: Einerseits, Antragssteller, die einen Widerspruch gegen die Ablehnung ihres Antrags auf Studienbeihilfe eingelegt haben und andererseits diejenigen Antragssteller, die keinen solchen Widerspruch gegen die Ablehnung eingelegt haben. Schließlich gibt es noch diejenigen Bewerber, die den Antrag auf Studienbeihilfe gemäß unseren Vorgaben gestellt haben, aber seitens der Verwaltung kein offizielles Antragsformular erhalten haben. Letztere haben folglich auch keinen formalen Ablehnungsbescheid durch die Verwaltung erhalten.

Bezüglich der Ankündigung der Ministerin für Hochschulwesen und Forschung, Martine Hansen, die Studienbeihilfe werde nur an diejenigen Antragssteller ausgezahlt, die vor Gericht geklagt haben, stellt der OGBL klar, dass der Staat hier auch eine Verantwortung gegenüber den anderen Antragsstellern hat.

Um ein weiteres Verfahren in Bezug auf diese Fälle zu vermeiden, hat der OGBL um eine Unterredung mit der betreffenden Ministerin gebeten. Bis zu diesem Treffen können wir keine weiteren Informationen zu dem Thema bereitstellen, natürlich werden wir Sie über jede wesentliche Entwicklung informieren.

Was schließlich das akademische Jahr 2013-2014 angeht, so informieren die Internetseite des CEDIES unter der Rubrik „Obtenir des aides financières“ Unterpunkt „Prêt et bourses“ und die Veröffentlichung „Brochure Aide financière“, dass das Antragsformular zwischen dem 1. August 2013 und dem 31. Oktober 2013 von der Website des CEDIES unter der Rubrik „Formulaire“ heruntergeladen werden muss. Das ausgefüllte Formular muss bis spätestens zum 30. November 2013 (Formular und Belege) zurückgeschickt werden.

OGBL warnt vor voreiligen Entschlüssen

Aufgrund des Urteils des Europäischen Gerichtshofs (EuGH) vom 20. Juni 2013 laut dem die luxemburgische Regierung aufgerufen ist, das Gesetz über staatliche Studienbeihilfen dahingehend zu ändern, dass diskriminierende Elemente den Grenzgängerkindern gegenüber beseitigt werden, hat der OGBL eine Dringlichkeitsitzung mit der Hochschulministerien Martine Hansen beantragt.

Dem OGBL ist daran gelegen, dass diesmal die Regie-

rung sich die nötige Zeit nimmt, um eine angemessene, sozialgerechte, nachhaltige, das Gemeinschaftsrecht sowie andere Kriterien respektierende Lösung auszuarbeiten, und dies im Dialog mit den betroffenen Akteuren.

Es geht nicht an, noch einmal auf die Schnelle eine rein buchhalterische Lösung auszuarbeiten, die möglicherweise später neue Probleme, die vorher nicht bedacht wurden, zu Tage fördern wird.

Mitteilung für die deutschen Grenzgänger

In der Zeit vom 15. Juli 2013 bis zum 2. August 2013 finden im OGBL-Büro Trier keine Sprechstunden statt. Die Büros in Saarlouis und in Bitburg bleiben während der Zeit geöffnet.

Frontaliers français

Calendrier des permanences pour les mois de juillet/août 2013



Pour cause de congés d'été, nous informons nos membres que les jours de permanences des bureaux en France (Audun-le-Tiche, Longlaville, Thionville et Volmerange-les-Mines) seront réduits et/ou modifiés comme suit:

Antenne d'Audun-le-Tiche

Du 18/07/2013 inclus au 05/08/2013 inclus:

Fermeture du bureau. Il n'y aura pas de permanences SICA.

Reprise des permanences habituelles à partir du **mardi 6 août 2013**

Antenne de Longlaville

Du 18/07/2013 inclus au 05/08/2013 inclus:

Fermeture du bureau. Il n'y aura pas de permanences SICA.

Reprise des permanences habituelles à partir du **mercredi 7 août 2013**

Antenne de Thionville

Du 15/08/2013 inclus au 31/08/2013 inclus:

Fermeture du bureau. Il n'y aura pas de permanences SICA.

Note: pendant les mois de juillet et août 2013, il n'y aura pas de permanence «retraite» le vendredi-après-midi.

Ouverture du bureau et reprise des permanences habituelles, à partir du **lundi 2 septembre 2013** (permanences: lundi matin, mercredi après-midi et les permanences spéciales «retraites»)

Note: la première permanence «retraite» aura lieu le vendredi 6 septembre 2013.

Antenne de Volmerange-les-Mines

Du 02/08/2013 inclus au 23/08/2013 inclus:

Fermeture du bureau. Il n'y aura pas de permanences SICA.

Reprise de la permanence sur rendez-vous, à partir du **jeudi 26 août 2013** (jeudi après-midi).

En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous rappelons qu'il vous est possible en cas d'urgence de vous adresser aux autres agences SICA de l'OGBL situées en France et au Luxembourg. Voir notre site:

<http://www.ogbl.fr> pour plus d'informations.

Frontaliers belges



Assemblée générale

L'AG des frontaliers belges, section PME, aura lieu le 14 septembre 19h00
à la Salle le Printemps à Arlon
L'orateur est Jean-Claude Reding

Ausbildung im Ausland

Ein Erfolg für den OGBL!

Während der Ausbildung im Ausland bestand lange Zeit sowohl für die Kinder von Ansässigen als auch für die Kinder von Grenzgängern kein Kindergeldanspruch nach dem 18. Lebensjahr.

Nach mehrmaliger Einlegung von Rechtsmitteln hat der OGBL erreicht, dass alle Kinder gleich behandelt werden, ob in Belgien, wo sie bei den Eltern mitversichert bleiben wie auch die Auszubildenden in Luxemburg (Schlichtungsrat vom 20.01.2012, Pinot-Goedert/CNPF), oder auch in Frankreich und Deutschland, wo sie individuell als Auszubildende versichert sind. In den beiden letzten Fällen hat der Oberste Rat der Sozialversicherung (Conseil Supérieur de la Sécurité Sociale), in seinem Grundsatzurteil vom 26.11.2012 (Sache Pacini-Martin gegen CNPF) entschieden, dass im Falle eines Auszubildenden in Frankreich von der Situation auszugehen sei, in der er sich befände, wenn er seine Ausbildung in Luxemburg statt in Frankreich absolvierte.

In Bezug auf Luxemburg besagt die Großherzogliche Verordnung vom 7. Oktober 2010, dass nach Vollendung des 18. Lebensjahres Kindergeld bezogen werden kann, wenn das für einen Auszubildenden zu berücksichtigende Einkommen unterhalb des sozialen Mindestlohns

liegt. Erhält man weniger als den luxemburgischen sozialen Mindestlohn als Ausbildungsvergütung, besteht Anspruch auf Kindergeld. Diese Lösung wird derzeit von der staatlichen Familienkasse (Caisse Nationale de Prestations Familiales) ebenfalls im Falle von Auszubildenden in Deutschland praktiziert.

Von nun an werden dank des entschlossenen Handelns des OGBL Ausbildungen im Ausland, auch im Falle von Kindern von Ansässigen, nicht weiter diskriminiert. Die Freizügigkeit im Bereich der Ausbildung wurde dadurch erheblich gestärkt.

Schließlich bleibt anzumerken, dass diese Entscheidungen auf der Grundlage der europäischen Bestimmungen über die soziale Sicherheit ergingen, die dies unmissverständlich verlangen. Diese Bestimmungen bildeten auch die Grundlage der Hauptargumentationslinie des OGBL im Bereich der Beihilfen für Studierende, während das Urteil des Gerichtshofes der Europäischen Union in Sachen CEDIES sich grundsätzlich nur nachrangig auf Freizügigkeit und Nichtdiskriminierung im Bereich „sozialer Vorteile“ bezieht, was weniger streng ist und Ausnahmen zulässt.

Apprentissage à l'étranger

Victoire pour l'OGBL!

L'apprentissage à l'étranger, pour les enfants de résidents comme pour les enfants de travailleurs frontaliers, a été longtemps exclu de la continuation du droit de toucher des allocations familiales après 18 ans.

Au bout d'un certain nombre de recours en justice, l'OGBL a maintenant obtenu que tous ces enfants soient traités de la même façon, tant en Belgique, où ils restent affiliés de leurs parents de même que les apprentis au Luxembourg (Conseil arbitral du 20.01.2012, Pinot-Goedert/CNPF), qu'en France et en Allemagne où ils sont assurés à titre personnel en tant qu'apprentis. Dans ces derniers cas, le Conseil Supérieur de la Sécurité Sociale, dans un véritable arrêt de principe du 26.11.2012 (affaire Pacini-Martin c/CNPF), a décidé que, dans le cas d'un apprenti en France, il y a lieu de se référer à la situation qui serait la sienne si, au lieu d'effectuer son apprentissage en France, il l'accomplissait au Luxembourg.

Or, au Luxembourg, un règlement grand-ducal du 7 octobre 2010 stipule que le revenu à prendre en considération pour un apprenti afin de pouvoir continuer à toucher l'allocation familiale après l'âge de 18 ans doit être inférieur

au salaire social minimum. Si on touche moins que le salaire social luxembourgeois comme indemnité d'apprentissage, l'allocation familiale est due. Cette solution est actuellement appliquée par la Caisse Nationale de Prestations Familiales également pour les apprentissages en Allemagne.

Dorénavant les apprentissages à l'étranger, également dans le cas d'enfants de résidents, ne sont par conséquent plus discriminés, grâce à l'action conséquente de l'OGBL. La libre circulation dans le domaine de l'apprentissage en a été grandement renforcée.

Finalement, il échet de remarquer que ces décisions ont été prises sur base de la réglementation européenne en matière de sécurité sociale, très contraignante. Cette réglementation constitue également la base d'argumentation principale de l'OGBL en matière d'aides pour études supérieures, alors que l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans les affaires CEDIES ne se prononce en principe que sur la base subsidiaire de libre circulation et de non-discrimination en matière d'«avantages sociaux» qui est moins contraignante et qui permet des dérogations.

Directive d'exécution sur le détachement des travailleurs

Entrevue avec le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit

Le Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB a été reçu vendredi 24 mai 2013 par Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi, dans le cadre d'une mise au point sur la directive relative à l'exécution sur le détachement des travailleurs.

Le Conseil et le Parlement européen examinent actuellement la proposition de la Commission pour une directive d'exécution sur le détachement des travailleurs, dont l'objectif est de résoudre diverses formes légales, administratives et pratiques bien connues de violation, de contournement des réglementations et de pratiques frauduleuses perpétrées lorsque des travailleurs sont détachés temporairement dans un autre pays. En cas de succès, cette initiative pourrait s'avérer un instrument essentiel dans la lutte contre l'exploitation des travailleurs détachés dans l'Union européenne.

Or, les syndicats constatent avec inquiétude que plusieurs responsables politiques mettent à profit le débat politique sur le détachement pour poursuivre leur objectif de démantèlement des droits des travailleurs.

OGBL et LCGB ont ainsi rappelé que la proposition de directive ne doit pas devenir un instrument servant à réintroduire le principe du pays d'origine sur le marché du travail européen, comme le prévoyait la Directive Bolkestein. Un travailleur détaché temporairement ne doit jamais perdre sa protection reposant sur les conditions de travail du pays d'accueil.

Il a également été question des mesures de prévention et de contrôle: la directive proposée doit fournir une liste ouverte d'instruments de contrôle, afin de pouvoir prévenir, contrôler et lutter contre toutes les formes de fraude sociale. De même, la légitimité des services d'inspection du travail nationaux concernant le contrôle et la gestion de leur marché national du travail ne doit pas être remise en cause; ce domaine doit rester une compétence nationale.

Dans ce contexte, le ministre a annoncé que le badge social d'identification en vue de faciliter les contrôles sur les chantiers sera mis en place au plus tard le 1^{er} septembre 2013.

Les syndicats ont mis en avant la nécessité d'inclure dans la directive un dispositif de responsabilité solidaire en cascade et sans conditions, en vertu duquel le maître d'ouvrage peut être tenu responsable de l'ensemble des sous-traitants et des entreprises internalisées. Proposé par la Commission (article 12), ce système est néanmoins remis en question par le Conseil et le Parlement européen.

Les syndicats suivront avec attention le résultat des discussions au Conseil et au Parlement européen et ont convenu de maintenir un échange régulier sur ce dossier avec le ministre du Travail et de l'Emploi.

Dimension sociale de l'Union européenne

Entrevue avec Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn

Une délégation du Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB (SECEC) a été reçue le 7 juin 2013, ensemble avec la secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES) Bernadette Ségol, par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères pour un échange de vues sur la dimension sociale de l'UE et la nécessité d'une Europe sociale plus forte pour les travailleurs.



Les nouvelles mesures en matière de congé parental

La loi du 19 juin 2013¹ a pour objet de transposer la directive 2010/118/UE du Conseil du 8 mars 2010 portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental et abrogeant la directive 96/34/CE.

L'accord révisé prolonge d'un mois le congé parental auquel ont droit les travailleurs des deux sexes en faisant passer la durée minimale du congé parental de 3 mois à 4 mois.

Par ailleurs, l'accord apporte d'autres améliorations ayant pour objet de faciliter le retour au travail après le congé parental en octroyant aux salariés le droit de demander l'assouplissement de leurs conditions de travail.

Il a donc fallu modifier la législation actuelle sur deux points.

1. Durée du congé parental

La directive de 2010 porte le minimum de la durée du congé parental de 3 mois à 4 mois.

Rappelons qu'au Luxembourg les parents d'enfants de moins de 5 ans profitent déjà, sous certaines conditions, d'un droit individuel à un congé parental indemnisé pour une durée de six mois à temps plein, voire avec l'accord de l'employeur, de 12 mois à temps partiel :

1^{er} congé parental

Il s'agit du congé qui est pris directement à la fin du congé de maternité ou du congé d'accueil soit par la mère, soit par le père.

2^e congé parental

On entend par là le congé qui peut être pris par l'autre parent jusqu'à l'âge de 5 ans de l'enfant, sachant que le congé doit être consommé au moins à moitié avant le 5^e anniversaire de l'enfant.

¹ Loi du 19 juin 2013 portant modification

- du Code du Travail

- de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat et

- de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

Publiée au Mémorial A, du 24 juin 2013, page 1566.

Congé parental non rémunéré de 3 mois

Si le 1^{er} congé n'est pris ni par la mère ni par le père, il est définitivement perdu. Les parents ne disposent alors plus que d'un seul congé rémunéré à prendre avant le 5^e anniversaire de l'enfant.

Cependant un congé parental non rémunéré de 3 mois est tout de même accordé sur demande au parent qui n'a pas pris le 1^{er} congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil et qui souhaite réserver le 2^e congé parental (avant l'âge de 5 ans de l'enfant) à l'autre parent.

Le parent doit en faire la demande par lettre recommandée avec accusé de réception 6 mois avant la date souhaitée de début de ce congé parental non indemnisé.

L'employeur est tenu d'accorder le congé ainsi demandé, sans possibilité de report.

La durée de 3 mois de cette formule de congé parental n'étant plus conforme aux exigences minimales des nouvelles règles européennes, ce congé est porté de 3 à 4 mois.

2. Possibilité pour le parent d'assouplir ses conditions de travail au retour du congé parental

Les salariés ont désormais le droit de demander à leur employeur, dès leur retour d'un congé parental, un aménagement de leur horaire et/ou de leur rythme de travail pendant une période déterminée ne pouvant pas dépasser une année après la date fixée pour leur retour dans l'entreprise.

Ce nouveau droit n'impose cependant pas à l'employeur l'obligation d'accorder la flexibilité demandée. Néanmoins, l'employeur a l'obligation de prendre la requête du travailleur en considération, de l'examiner et d'y répondre en tenant compte de ses propres besoins ainsi que de ceux des travailleurs. Lorsque l'employeur rejette la demande faite par le travailleur, il est tenu de justifier son rejet de la demande.

La loi précise que le non-respect de ces nouvelles règles par l'employeur donne droit, au profit du salarié, à des dommages et intérêts, à fixer par le tribunal du travail.

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*



Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.

Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.



Je souhaite loger au CEFOS.

Ich möchte im CEFOS übernachten.

● **Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung**

.....

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*



Temps plein *Vollzeit*



Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.



Calendrier Formation Syndicale OGBL – juillet à décembre 2013

Référence	Titre	Début	Fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2013 6 011	Je suis frontalier français et je travaille au Luxembourg	11/07/13	12/07/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 4 005-1	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	26/09/13	27/09/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 3 004	La représentation des salariés dans les entreprises du secteur privé	27/09/13	27/09/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 4 003	Agir en matière d'égalité des chances	30/09/13	01/10/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 4 008-1	Négocier un plan de maintien dans l'emploi et un plan social	03/10/13	04/10/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 004	Participer activement aux différents plans de prévention de l'entreprise (niveau 2)	10/10/13	11/10/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	14/10/13	15/10/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 4 006	Accompagner une personne victime d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle	21/10/13	21/10/13	1	Lux.	CEFOS
OG 2013 7 015	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	22/10/13	22/10/13	1	Lux.	CEFOS
OG 2013 4 006-1	Accompagner une personne victime d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle	25/10/13	25/10/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 7 009	Stress, harcèlement, burnout, diagnostiquer et prévenir la souffrance au travail (niveau 1)	05/11/13	06/11/13	2	Lux.	CEFOS
OG 2013 6 014	Lutter contre les discriminations au travail	11/11/13	11/11/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 7 005	Analyser et comprendre un accident de travail	14/11/13	14/11/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 8 001	Prendre la parole devant une assemblée	18/11/13	19/11/13	2	Allemand	CEFOS
OG 2013 8 008	Gérer son temps, savoir s'organiser et définir ses priorités	20/11/13	20/11/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 5 004	Evolution des métiers et des compétences	27/11/13	28/11/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 004	Participer activement aux différents plans de prévention de l'entreprise (niveau 2)	03/12/13	04/12/13	2	Lux.	CEFOS
OG 2013 7 010	Stress, harcèlement, burnout: mettre en place un plan de prévention sur les risques psychosociaux en entreprise (niveau 2)	03/12/13	03/12/13	1	Lux.	CEFOS
OG 2013 8 004	Exprimer tous ses talents en négociation	09/12/13	10/12/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 6 011-1	Je suis frontalier français et je travaille au Luxembourg	19/12/13	20/12/13	2	Français	CEFOS

Gewerkschaftlicher Bildungskalender – November bis Dezember 2013

Referenz	Titel	Begin	Ende	Dauer	Sprache	Ort
OG 2013 8 002	Vorbereitung und Leitung einer Sitzung, Protokollführung	04/11/13	04/11/13	1	Deutsch	CEFOS
OG 2013 8 005	Steigerung der persönlichen Effizienz und des Selbstvertrauens	05/11/13	06/11/13	2	Deutsch	CEFOS

Article de Christiane Kleer du journal Le Quotidien

Le revers de la médaille

Faut-il consulter son courriel du bureau même après les heures de travail? Thomas Hau, expert en sciences de l'information, a livré des réponses dans le cadre d'une conférence organisée par l'OGBL.

L'ordinateur, puis le smartphone et la tablette ont révolutionné le monde. Mais ces outils, aussi efficaces soient-ils, ne présentent pas que des avantages. Au contraire.



Il y a à peine trois semaines, UBS Fund Services Luxembourg a décidé de délocaliser ses activités de suivi de fonds en Inde. Trente-trois salariés, hautement spécialisés en informatique, risquent de perdre leur emploi. L'OGBL parle d'une situation «inadmissible». Mais d'après Thomas Hau, expert en sciences de l'information, venu de la Sarre, ce procédé n'est pas un cas isolé. Il risquerait plutôt de devenir la règle, en tant que conséquence directe d'une informatisation globalisée et grandissante. Et ce n'est pas tout.

La notion de lieu perd son sens, lance Thomas Hau. Et celle de temps aussi. «Oui, nous sommes dans l'espace. Dans l'espace virtuel du cloud computing, de l'informatique dématérialisée. Dans le sens industriel du terme, ce processus, né sur la toile de fond de la révolution numérique, commence à faire rêver les entreprises spécialisées dans les services. «Délocaliser la comptabilité d'une entreprise allemande vers la République tchèque devient un jeu d'enfant», explique Thomas Hau, expert en sciences de l'information et conseiller de plusieurs syndicats allemands, qui a donné une conférence, à l'invitation de l'OGBL.

Délocaliser en République tchèque, le fournisseur allemand de logiciels informatiques SAP l'a fait, il y a environ six ans, en transférant une partie de ses activités à Prague, où les salaires sont moins chers. Et on sait, au moins depuis le mois dernier, que la pratique existe également au Luxembourg, au royaume des services: UBS Fund Services Luxembourg a décidé fin mai de délocaliser ses activités de suivi de fonds vers l'Inde. Quelques ordinateurs et un accès au web suffisent pour passer à l'acte.

Autre exemple: le géant IBM a développé une nouvelle stratégie, basée à son tour sur le cloud computing. D'après cette vision baptisée «liquid», la société se limiterait à provisionner des infrastructures ainsi qu'une structure managériale et organisationnelle, dont la mission serait de définir des projets, de les décliner en

sous-projets et de lancer des appels d'offres sur la toile. «Ces appels d'offres s'adresseront à des travailleurs free-lance dans le monde entier, qui, en plus, doivent payer pour une formation spéciale. IBM tente ainsi de s'éloigner du principe de contrat fixe», explique Thomas Hau. Selon les estimations, 30 % des emplois chez IBM seraient en jeu, soit 8 000 postes, rien qu'en Allemagne.

«Seul, le salarié ne peut pas agir»

Mais les risques de la digitalisation du monde ne se limitent pas à ce nouveau phénomène de délocalisation. Ils pénètrent également dans la vie privée des salariés. L'année dernière, la direction et la délégation du personnel du constructeur automobile Volkswagen ont trouvé un accord. L'objet: les salariés ne seraient plus obligés de répondre à des appels ou de consulter leurs courriels professionnels en dehors des heures de travail. «C'est déjà prévu dans le code du travail, mais la réalité est différente», note Thomas Hau. Selon lui, la réalité c'est surtout une hausse de la pression sur les salariés dans un marché du travail en crise. Depuis quelques années, le nombre de congés maladie a baissé en Allemagne. «Parce que les gens ont peur de perdre leur emploi. Mais 50 % des congés maladie sont dus au phénomène du burn-out», explique l'expert. Et cette évolution serait aussi liée à la disponibilité constante, matérialisée par le smartphone et le courriel. Et à des appels et courriels du chef en dehors du travail.

Alors que faire? La réponse de Thomas Hau peut d'abord intriguer. «Mon conseil pourrait être de dire que le salarié n'a pas forcément besoin de répondre à un appel ou un mail de son chef pendant les vacances. Mais alors son chef peut lui dire qu'il n'a plus forcément besoin de travailler dans son entreprise.» En effet, l'expert estime qu'il n'y a pas qu'une seule solution au problème. Mais il note surtout que «seul, le salarié ne peut pas agir». Selon lui, les syndicats doivent s'attaquer à ces nouveaux phénomènes, qu'il s'agisse des conséquences du cloud computing ou du problème de l'accessibilité permanente. En cherchant à définir des règles internationales, avec la politique, pour le premier. Et en élaborant des accords d'entreprise pour le deuxième. Il y a donc du pain sur la planche.



**Eine starke Partnerschaft zum Wohle der Mitglieder
Un partenariat fort au service des membres !**



Die DKV Luxembourg ist Marktführer im Bereich der privaten Krankenversicherungen und seit mehr als drei Jahrzehnten am Standort Luxembourg aktiv. Bei keinem anderen Anbieter ist das Leistungsangebot so breit gefächert. Profitieren auch Sie von dem Know-how der DKV. Die Produkte der DKV Luxembourg garantieren eine lebenslange Absicherung – sowohl für Luxemburger als auch für Grenzgänger!

Zum **1. März 2013** hat die OGBL für alle Mitglieder im Rahmen einer exklusiven Kooperationsvereinbarung die Möglichkeit zum bevorzugten Abschluss der Krankenversicherungen bei der DKV Luxembourg geschaffen.

Nutzen Sie für sich und Ihre Familienangehörigen die Möglichkeit, eine maßgeschneiderte private Krankenversicherung zu den exklusiv für alle Mitglieder der OGBL vereinbarten Sonderkonditionen abzuschließen.

DKV Luxembourg est le leader des assurances maladie privées et implantée depuis plus de trois décennies à Luxembourg. Aucun autre assureur n'offre une aussi large gamme de prestations. Profitez vous aussi du savoir-faire de DKV. Les produits de DKV Luxembourg garantissent une couverture à vie – aux Luxembourgeois comme aux frontaliers !

Le **1er mars 2013**, le OGBL a obtenu pour tous ses membres, dans le cadre d'un accord de coopération exclusif, des conditions préférentielles pour la souscription d'assurances maladie chez DKV Luxembourg.

Profitez de cette opportunité pour souscrire, pour vous et votre famille, une assurance maladie privée sur mesure aux conditions spéciales négociées en exclusivité pour tous les membres du OGBL.

Ihre Vorteile Vos avantages

- **Kostenerstattung bei stationärer Heilbehandlung** Remboursement des frais d'hospitalisation
- **Patient erster Klasse im Krankenhaus** Patient en première classe à l'hôpital
- **Freie Arzt-/Zahnarztwahl** Libre choix du médecin et du dentiste
- **Kostenerstattung für alternative Behandlungen** Remboursement des frais de thérapies alternatives
- **Chefarztbehandlung** Traitement par le médecin-chef
- **Hohe Erstattungen bei zahnärztlicher Heilbehandlung und Zahnersatz** Remboursements majorés des frais d'orthodontie, prothèses dentaires, couronnes et inlays
- **Kostenübernahme von Sehhilfen** Prise en charge des lunettes et lentilles
- **Europaweiter, zeitlich unbegrenzter Schutz** Couverture dans toute l'Europe illimitée dans le temps
- **Ein Monat Schutz außerhalb Europas** Un mois de couverture hors de l'Europe
- **Beitrag steuerlich absetzbar** Cotisations déductibles des impôts

Informationen und Beratung zu den Produkten der DKV Luxembourg sowie zu den vereinbarten Sonderkonditionen erhalten Sie über das **OGBL Serviceteam**:

Information et conseil sur les produits de DKV Luxembourg et sur les conditions spéciales négociées :

DKV Luxembourg S.A.

Téléphone: +352/42 64 64-666

Fax: +352/42 64 64-250

E-Mail: ogbl@dkv.lu

Neben den vereinbarten Sonderkonditionen unterbreitet die DKV Luxembourg **befristet bis zum 30.09.2013** noch ein besonders Angebot: Die DKV Luxembourg gewährt nach Annahme des Versicherungsvertrages den **sofortigen Versicherungsschutz**. Die gemäß der Allgemeinen Geschäftsbedingungen üblicherweise vorgesehenen **allgemeinen Wartezeiten von drei Monaten entfallen**. Für die Mitglieder der OGBL heißt das, **sofortiger Versicherungsschutz** nach Vertragsschluss für alle ambulanten und stationären Leistungen des gewählten Tarifes (mit Ausnahme der Leistungen für Schwangerschaft, Zahnersatz und Psychotherapie).

En plus de ces conditions spéciales, DKV Luxembourg propose une offre spéciale **limitée jusqu'au 30.09.2013** : DKV Luxembourg accorde la **couverture immédiate** après acceptation du contrat d'assurance. Le **délai de carence habituel de trois mois** prévu dans les Conditions générales de vente s'annule. Les membres OGBL bénéficient par conséquent d'une **couverture immédiate** dès la signature de leur contrat pour toutes les prestations ambulatoires et stationnaires du tarif choisi (à l'exception des prestations liées à la grossesse, aux prothèses dentaires et à la psychothérapie).

Fête d'été Sommerfest



**Chères collègues,
Chers collègues,**

Les sections appartenant à la centrale régionale Nord invitent tous leurs membres ainsi que leurs familles à la **fête d'été**, le **dimanche 21 juillet 2013** à **Ettelbruck** dans la *Däichhal* (suivez les panneaux).

PROGRAMME

10h45	ouverture de la fête
11h00	départ randonnée pédestre (+/- 4 km, 1 heure)
11h45	rôti de porc avec légumes et pommes de terre, café et desserts
à partir de 14h00	différents jeux pour enfants et adultes

La section d'Ettelbruck organise cette fête et vous garantit le bien-être. Prix de participation par personne tout compris (à l'exception des boissons): 3€

Les **inscriptions** doivent se faire **jusqu'au plus tard le 15 juillet 2013** moyennant le talon de réponse au verso ou auprès d'un des membres du comité de votre section locale. Le transport sera organisé. Pour les horaires des bus veuillez consulter le verso.

En espérant pouvoir vous accueillir nombreux, nous vous souhaitons déjà maintenant une agréable journée.

Le Comité

**Liebe Kolleginnen,
Liebe Kollegen,**

Die dem Regionalverband Norden angegliederten Sektionen laden hiermit alle ihre Mitglieder mit Familie zum diesjährigen **Sommerfest** am **Sonntag, den 21. Juli 2013, in Ettelbrück** in die *Däichhal* ein (Weg ist ausgeschildert).

PROGRAMM

10.45 Uhr	Festeröffnung
11.00 Uhr	Start zur Wanderung (+/- 1 Stunde)
11.45 Uhr	Schweinebraten, Gemüse, Speckkartoffeln, Kaffee und Nachtisch
ab 14.00 Uhr	Spiele für Jung und Alt

Die Ettelbrücker Sektion organisiert dieses Fest und garantiert für das leibliche Wohl. Der Preis beläuft sich pro Teilnehmer (alles inbegriffen mit Ausnahme der Getränke) auf 3€.

Anmeldungen werden **bis spätestens den 15. Juli 2013** mit dem Anmeldeschein auf der Rückseite oder von einem der Vorstandsmitglieder Ihrer Sektion angenommen. Der Transport wird organisiert. Auf der Rückseite finden Sie die Abfahrtszeiten der Busse.

Für die deutschen Grenzgängerinnen und Grenzgänger: Bei Bedarf wird vom Vorstand ein Bus eingesetzt. Bitte melden Sie sich mit Adresse bei Wolfgang Schnarbach an, Tel. +49 65271279.

Wir hoffen Sie zahlreich begrüßen zu können und wünschen Ihnen jetzt bereits ein schönes Fest.

Der Vorstand





HORAIRES DES BUS / ABFAHRTZEITEN DER BUSSE

BUS 1		BUS 2	
Wincrange	09:20	Wiltz Clinique	09:00
Clervaux Gare	09:35	Esch/Sûre Tunnel	09:10
Hosingen Commune	09:50	Feulen Pizzeria	09:20
Vianden Gare	10:05	Colmar-Berg Magasin ABC	09:35
Diekirch Gare	10:20	Bissen Feu rouge	09:45
Ettelbruck Pensionnat	10:30	Boevange Gare	09:55
		Useldange Carrefour	10:05
		Bettborn Disco	10:15
		Grosbous Eglise	10:25
		Mertzig Eglise	10:35

Retour vers / Rückfahrt gegen 17:00



SOUCHE D'INSCRIPTION FÊTE D'ÉTÉ 2013 / ANMELDESCHEIN SOMMERFEST 2013

Le/la soussigné/e
Die/der Unterzeichnete

Adresse

- participera / nimmt teil
 aller et retour en bus / Hin- und Rückfahrt im Bus

prière de cocher ce qui convient / Bitte Zutreffendes ankreuzen

Je serai accompagné/e par Ich werde begleitet von	adulte(s) et de Erwachsenen und	enfant(s). Kind(ern).	Total Insgesamt	personne(s) Person(en)
--	------------------------------------	--------------------------	--------------------	---------------------------

Date et signature
Datum und Unterschrift

**Bitte bis 15.7.13 zurücksenden an / Prière de renvoyer jusqu'au 15.7.13 à
 OGBL 6, rue Prince Henri L-9052 Ettelbruck**

Section de Rodange - Lamadelaine - Lasauvage



Excursion annuelle

samedi, le 28 septembre 2013

Départ: Rodange centre culturel 9h00

Lamadelaine parking école 9h05

En route vers Remich au **Centre de Formation et de Séminaires (CEFOS)** où nous serons accueillis pour une visite guidée. Après la visite, nous déjeunons sur place au restaurant du CEFOS.

Menu

Coupe de crémant

Gratin de sandre aux épinards

Carré de veau à la Grand-mère

Tarte tatin et sa boule de glace vanille

Café

Après le repas de midi, nous nous rendons à Wellenstein pour une visite guidée des caves:

«**Domaines Vinsmoselle – Caves de Wellenstein**».

Vers le soir, nous continuons vers Altwies au restaurant Kohn pour le souper.

Menu: Fritten, Ham an Zalot + Kaffi an Taart.

Pour confirmation de la participation, la somme de 35.- € est à virer au compte bancaire OGBL Section Rodange - Lamadelaine - Lasauvage BIL LU71 0022 1472 8725 7000 avec la mention:

Excursion OGBL Rodange

Personne de contact: Madame Nelly Mauer tél.: 50 64 48

Dernier délai d'inscription vendredi, le 15 septembre 2013

Régionales Differdange-Esch/Rumelange-Rodange/Attert

Sozialwalen 2013 Manifestationskalenner

Datum	Regional/Sektioun	Manifestatioun
2. Juli	Sekt. Rodange	Braderie, Infostand
6. Juli	Sekt. Bascharage	Grillen an Infostand
2.-4. August	Sekt. Bascharage	Bëschfest, Grillen, Musik, Infostand
28. September	Sekt. Bascharage	Hierschtmart, Grillen an Infostand
5. Oktober	Regio. Esch/Rëmeleng	Infostand an der Escher Foussgängerzon
24. Oktober	Regio. Rodange/Attert	Informationsversammlung mam René Pizzaferrri an um 19.00 Auer Film vum 9. Oktober 1973 an der Aaler Schmelz zu Stengefort
7. November	Sekt. Déifferdang	Rentnermatinee mam Carlos Pereira ab 15.00 Auer an der „Hall de la Chiers“

Section de Bascharage-Linger



GROUSST BËSCHFEST
FREIDES, 2.AUGUST 2013
SAMSDES, 3.AUGUST 2013
SONNDES, 4.AUGUST 2013
AM BOMMERTBËSCH

D'OGBL Sektiooun Käerjeng-Lënger lued all hir Memberen, Sympathisanten, an awer och all d'Matbiirger op hirt grousst Bëschfest an. Fir Stëmmung ass beschtens gesuergt, genausou wéi fir Iessen a Gedrënks.

Ufank: Freides um 18 Auer, Samsdes um 15 Auer a Sonndes um 11 Auer

Eng schéin Tombola waart op Iech! Fir d'Kanner steet e Trampolin do!

DESWEIDEREN KËNNT DIR ENG TELEVISIOUN GEWANNEN!!!

INFOSTAND AM KADER VUN DEN SOZIALWAHLEN!!!



Samsdes vun 19.00 - 21.00 Auer spillen GEHAANSBLÉISER DIDDELENG.

Sonndes vun 13.00 - 15.00 Auer Live music mam Fernand an Michel.

Mir bidden e spezielle Menu fir eist Bëschfest un: **Schwain, Friten an Zalot** fir nëmmen 16 Euro. De Menu ka fir Sonndesmëttes reservéiert gin bis spéidstens den **1. August** bei eisem **Komerod Marcel Haan** um **Tél.NO 621 285 498** no **18h00 Auer**.

Bréidercher mat Sauermous; donieft vum Grillmeeschter Ed och dat gewinnte Gegrills: Koteletten, Speck, Grill- a Mettwurscht, Hamburger a selbstverständlech och Friten.
All Zorten Gedrënks Cocktails Paangecher Kaffi an Kuch

Bei schlechtem Wieder steet de gehëtzen Chalet zu eiser Verfüjung.



Régionale Esch/Rumelange

Table ronde dans le cadre
des élections sociales

«Je vais voter»

vendredi, le 20 septembre 2013 à 19.00

au Centre Sportif Roger Krier «Scheierhaff»
à Soleuvre

Avec la participation des secrétaires des Syndicats
Bâtiment – Commerce – Fonction publique – Nettoyage
et Transformation sur métaux

Après la réunion, un verre de l'amitié sera offert
par la Régionale.

Régionale Differdange/CSL

Réunion d'information dans le
cadre des élections sociales pour la CSL

«Je vais voter»

mercredi, le 25 septembre 2013

à 19h00 au Hall de la Chiers à Differdange

Après la réunion, un verre de l'amitié sera offert
par la Régionale.

OGBL-Rentnerabteilung Regionale Düdelingen-Osten

13. Moselfahrt

mit der neuen „Princesse Marie-Astrid“ zur
Konstantinstadt Trier bis Schweich
am Mittwoch, den 9. Oktober 2013

Die Sektion Düdelingen organisiert für die Fahrt nach Grevenmacher einen Bus.

Abfahrt 9:00 Uhr Parking Friedhof / Abends Rückfahrt

Programm:	10:00 Uhr	Treffpunkt in Grevenmacher am Quai Marie-Astrid
	10:30 Uhr	Abfahrt mit dem Schiff via Trier moselabwärts nach Schweich Mittagessen an Bord (zwei Gerichte stehen zur Auswahl *)
	15:00 Uhr	Vom Quai aus, mit Bussen nach Trier, freier Aufenthalt.
	18:00 Uhr	Rückfahrt zum Schiffsquai, Abfahrt nach Grevenmacher
	19:30 Uhr	Ankunft in Grevenmacher

Unterhaltungsmusik während der Schifffahrt

Kostenbeitrag: **65.- € pro Person**

(im Preis enthalten sind Schifffahrt, Busse nach Trier, ein Glas Champagner und das Mittagessen).

Eingeladen sind OGBL-Mitglieder mit ihrem Partner (**max. 200 Personen**).

Anmeldung : erfolgt durch Überweisung des Kostenbeitrags auf das Postscheckkonto:
LU31 1111 3024 1970 0000 von Mathias CLEMENS **bis spätestens 30. September 2013**
mit dem Vermerk „Marie-Astrid-Menü I **oder** Menü II“

(*)	Menü I
	Fine crème de légumes
	Bouchée à la reine
	Tarte maison
	Menü II
	Fine crème de légumes
	Jambon de porcelet
	Tarte maison



Sekioun Esch/Alzette

Streikgedenkfeier

den **31. August 2013 um 18.00 Auer** beim
Monument aux morts

Duerno invitéiert Sekioun op een Patt an den
Ariston.

REJOIGNEZ L'OGBL SUR FACEBOOK!



[FACEBOOK.COM/OGBL.LU](https://www.facebook.com/ogbl.lu)



Du 4/10 au 1/12, 2013 | ESCH-SUR-ALZETTE (L)

Théâtre d'Esch - Centre culturel Kulturfabrik - Site Belval

L'HOMME QUI

L'Homme qui est un projet culturel itinérant à dimension européenne qui développe une réflexion sur la reconversion industrielle par la mise en place d'activités artistiques, culturelles et citoyennes.

Autour du spectacle théâtral pluridisciplinaire **L'Homme qui valait 35 milliards**, de nombreux événements culturels sont proposés jusqu'en avril 2014 dans quatre pays : Belgique, Luxembourg, France, Italie.

Mené au Luxembourg par le Centre culturel Kulturfabrik aussitôt rejoint par l'OGBL, syndicat numéro 1 du pays, ce projet d'envergure se déroulera à Esch-sur-Alzette du 4 octobre au 1^{er} décembre 2013. Autre partenaire privilégié et symbolique : l'Amicale des Hauts-Fourneaux A et B de Belval qui s'associe aux manifestations. Capitale des Terres Rouges, la ville d'Esch-sur-Alzette partage, au-delà d'un simple jumelage avec Liège et Turin, villes associées au projet, une histoire étroitement liée de ville industrielle à forte immigration.

THÉÂTRE

MUSIQUE

EXPOSITIONS

SPECTACLES

CONFÉRENCE

CINÉMA

www.kulturfabrik.lu | www.ogbl.lu | www.esch.lu

L'ULC constate une baisse du pouvoir d'achat!

Le Statec vient de publier les données les plus récentes sur le pouvoir d'achat au Luxembourg, et il en ressort que ce pouvoir d'achat a augmenté de 8% entre 2006 et 2009, alors qu'il a baissé à partir de 2010. L'étude du Statec souligne que l'augmentation du pouvoir d'achat est notamment due aux transferts sociaux et aux prestations familiales.

La baisse du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2010 résulte essentiellement des différentes hausses d'impôts, de taxes et de contributions à la sécurité sociale.

Mais l'ULC constate que le revenu disponible des ménages calculé par le Statec, à savoir le revenu dont disposent les ménages après la déduction des contributions à la sécurité sociale et des impôts, mais à l'inclusion des transferts sociaux, ne constitue qu'une moyenne statistique. A l'heure actuelle, cette dernière a baissé sensiblement et elle restera à ce niveau (il suffit de penser à l'augmentation annoncée de la TVA). Puis il y a la question du niveau général des prix au Luxembourg, des prix exigés pour les terrains à bâtir, la construction de logements, les loyers, les services, les marchandises de tout genre jusqu'à l'alimentaire. Il est incontesté que les prix du secteur immobilier au Luxembourg sont sensiblement plus élevés que dans la plupart des autres pays de l'UE et dans nos régions frontalières. Cela vaut également pour toute une série de biens de consommation.

Mais la grande question qui se pose au consommateur, c'est de savoir ce qu'il recevra encore en contrepartie de son revenu disponible.

Bien des salariés et des retraités constatent par ailleurs que suite à l'augmentation des impôts et des charges sociales, ils se retrouvent avec un revenu net de plus en plus bas. Il en résulte que la moyenne arithmétique calculée par le Statec n'en dit pas long sur le pouvoir d'achat dont le consommateur dispose réellement.

Il convient donc d'interpréter l'étude du Statec avec prudence, car elle ne reflète qu'approximativement la situation actuelle et réelle quant au pouvoir d'achat des ménages.

Des milliers de consommateurs constatent quotidiennement que leur pouvoir d'achat s'amenuise.

L'ULC met donc en garde contre toute tentative de vouloir farder la situation et de tirer des conclusions prématurées de ces données.

Communiqué par l'ULC, le 20 juin 2013

**Union Luxembourgeoise des Consommateurs
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**



Comment contacter l'OGBL?

Pour vous faciliter vos relations avec votre syndicat, afin que nous puissions répondre au plus vite et aux mieux à vos besoins et afin de vous éviter des attentes inutiles, nous vous rappelons ici nos principaux services à contacter.

Vous voulez contacter le siège de l'OGBL?

Si vous souhaitez contacter la présidence, le secrétariat général ou l'administration de l'OGBL, il faut composer le numéro suivant:

(00352) 54 05 451

Fax: (00352) 54 16 20

E-mail: ogbl@ogbl.lu

Adresse postale: OGBL, B.P. 149, L-4002 Esch-sur-Alzette



Vous connaissez quelqu'un qui souhaite devenir membre?

Si vous avez un/e ami/e, une connaissance ou un/e collègue de travail qui souhaite adhérer à l'OGBL, il faut s'adresser au service suivant:

OGBL Service Gestion des membres

30, avenue Grande-Duchesse Charlotte

L-3441 Dudelange

Tél.: 51 50 05-555 – Fax : 51 50 05-282

E-mail: affiliation@ogbl.lu



La personne en question peut également consulter, compléter, et imprimer le **bulletin d'adhésion** sur le site internet www.ogbl.lu sous la rubrique **Services aux membres: Devenez membre** et le retourner dûment signé par voie postale à l'adresse ci-dessus.

Vous voulez changer vos données personnelles de membre?

Tout **changement des données personnelles d'un membre** sont également à communiquer au Service Gestion des membres à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessus ou par formulaire sur www.ogbl.lu sous la rubrique **Services aux membres: Changement de données membre**.

Tél.: (00352) 51 50 05-555

En cas du **décès d'un membre** il faut également s'adresser au **Service Gestion des membres** ci-dessus.

Vous voulez vous engager au sein de votre entreprise? Alors contactez votre syndicat!

En tant que membre de l'OGBL vous faites partie d'un **syndicat professionnel** de l'OGBL s'occupant de votre secteur d'activité spécifique. Si vous souhaitez vous engager dans votre entreprise et contacter votre syndicat vous trouvez les coordonnées sur le **site internet www.ogbl.lu** sous la rubrique **Nos syndicats**, et sur la page du syndicat en question, sous la rubrique **Le syndicat**.

Vous pouvez également vous adresser à votre syndicat professionnel en contactant le siège de l'OGBL, à l'exception des syndicats repris ci-après:

Syndicat Transport sur route – ACAL – L-8080 Bertrange/Helfenterbrück – 38, route de Longwy
Tél.: 26 02 14-1 – Fax: 26 02 14-33 – acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences – SEW – L-2514 Luxembourg – 1, rue Jean-Pierre Sauvage
Tél.: 26 09 69-1 – Fax: 26 09 69-69 – sew@ogbl.lu – www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances – SBA – L-2330 Luxembourg – 146, bd de la Pétrusse
Tél.: 26 49 69-0 – Fax: 26 49 69-433 – sba@ogbl.lu – www.sba.lu

Syndicat Services et Energie, Syndicat Imprimeries, Médias et Culture – FLTL, Syndicat Nettoyage
L-2330 Luxembourg – 146, bd de la Pétrusse
Tél.: 49 60 05-214

CONCENTRE	▼	MARI	▼	CLAMEUR	▼	CONVERTI EN VINAIGRE	▼	EXAMEN
CRI DU COQ		REPOS		TOUCHÉES		DÉESSE		
▶		▼		▼	5	▼		▼
PLAFONNER	▶		1			7		
BOURGEON SECONDAIRE								
▶	6				DÉDUISIT	▶		
					CHAPELETS			
DÉSAVANTAGER	▶				▼	PERSONNEL	▶	
GRAND SUCCÈS						TEL DIEU		
▶	9		DÉSIR ARDENT	▶	4	▼		ÉPÉE
			PARCHEMIN					
CARDINAL	▶		▼	BRUIT DE NEZ	▶	10		▼
OFFERTE EN HOMMAGE				ÎLES BRITANNIQUES				
▶				▼				
FONCTIONNE	ASPECT DU PAPIER	▶		2				HOMME IN
	RUGUEUX							
▶	▼	VIEUX BILLETS ITALIENS	▶					▼
		JAZZ						NEIGE
MARSEILLAIS	▶	▼						▼
GROUPES D'ÉLÈVES								
▶						D'ACCORD	▶	
SAISONS	▶	8			SUR LE KIMONO	▶	3	

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/57 © HACHEL INT

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 11 septembre 2013 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



C	M	A	O																
C	O	U	A	R	D	I	S	E											
C	R	O	Y	A	N	T	S												
L	A	D		T	G	V		T											
	R	U	C	H	E	E	S												
C	D		A	M		C	I	L											
	I	N	V	E	N	T	E	E											
F	E	U	E		A	I	G	U											
	R	A		R	I	V	E	R											
B	E	N	O	I	T	E		R											
		C	H	E	R		M	E											
F	E	E		G	E	N	I	E											
	V	E	T	O		A	R	S											

05/13 - Solution: DIGITALINE

J. Kessler, Mondorf-les-Bains 1^{er} prix

S. Fichent, Turpange (B) 2^e prix

Plattfisch	englisch: Leben	außerordentlich	Wissen und Erfahrung	Frauenkurzname	Bergstock in der Schweiz	anführen, führen	Titelfigur bei Karl May	Versmaß
			11	Übergangslösung				8
Kränkung, Beleidigung		Nord-europäerin	zusammen mit, samt		5	reinlich	chem. Zeichen für Neon	
				Bildhauerarbeit		gedoppelte Filmszene		
			musikalisches Übungsstück	ein Viehhüter				3
Wohnstätte	nur geistig vorhanden	Riese im Alten Testament			1	jetzt	span. Appetithäppchen	
Forschungseinrichtung			4			Naturfarbstoff	Romanfigur bei Beecher Stowe	9
				Drahtschlinge		Fastnachtsruf		10
medizinisch: Eingang		Stadt bei Raab (Ungarn)	Göttergabe				moldawische Währung	italienisch: zwei
Gestalt: ... im Wunderland	sagenh. König v. Thessalien					Initialen von Kästner	Schubfach	
	2		6	Verstoß gegen die Gebote			Ausruf des Schauderns	7
Gewinnanteil			kaufmännischer Beruf					

DEKRE 1513-0809

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

I	S	A	Z	A	E
M	U	T	L	O	S
A	P	F	E	L	R
A	I	M	A	N	T
L	U	S	T	I	G
A	N	S	R	B	E
F	T	O	E	R	I
B	L	E	C	H	I
H	E	I	Z	E	R
P	N	T	D	E	N
R	B	I	D	E	T
D	A	C	H	S	T

05/13 - Lösungswort:
PFUETZE

S. Lamborelle, Oberkorn 1. Preis
C. Saghuber, Bascharage 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
05/2013



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBl-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 11. September 2013 an folgende Adresse:

OGBl Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBl Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



OGB-L

La force sociale au service du salarié



www.ogbl.lu

www.facebook.com/ogbl.lu